

Document de gestion 2017/2026



PRAIRIE DE LUISANT

Chartres métropole
Département d'Eure-et-Loir (28)
ENS de la Vallée de l'Eure

Un document réalisé grâce au soutien de :



Novembre 2016

Réalisation de l'étude :

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Coordination :

Frédéric BRETON, Directeur

Rédaction :

Marie HOUESSE, Chargée d'études Eure-et-Loir

Contributions spécifiques :

Benoît ALLARD, Chargé de mission Eure-et-Loir
Serge GRESSETTE, Responsable Scientifique et Technique
Ludovic LESTRAT, Géomaticien

Document réalisé avec le soutien financier de :

Agence de l'eau Seine-Normandie
Conseil départemental d'Eure-et-Loir



**Le Conservatoire d'espaces naturels
Centre-Val de Loire**

Association loi 1901, reconnue d'intérêt général, et « Conservatoire d'espaces naturels agréé » au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement, le Conservatoire contribue à la sauvegarde des milieux remarquables par leur flore, leur faune, leurs qualités paysagères et/ou géologiques depuis 1990.

Le Conservatoire préserve 3 542,52 hectares distribués sur 113 sites (au 15 février 2016). Outre ce rôle de gestionnaire d'espaces naturels, il accompagne l'Etat et les collectivités territoriales dans la mise en place de leurs politiques environnementales.

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire :

Siège administratif :

3 rue de la Lionne
45 000 ORLEANS
Tél : 02-38-77-02-72
Fax : 02-38-46-06-35

Antenne Eure-et-Loir :

21 rue de Loigny-la-bataille
28000 CHARTRES
Tél : 02-37-28-54-48
Fax : 02-37-31-07-61

AVANT-PROPOS

Le présent document s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique « Espaces Naturels Sensibles » du Conseil départemental d'Eure-et-Loir qui a pour objectif la préservation et la valorisation des espaces naturels remarquables. En 2010, la Vallée de l'Eure entre Saint-Georges-sur-Eure et Chartres a été désignée par l'Assemblée départementale comme Espace Naturel Sensible (ENS). En 2008, une étude avait été menée sur l'ENS par le Conservatoire, qui s'appelait à l'époque Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC). Elle a permis de définir les enjeux de préservation, gestion, connaissance et valorisation. Dans ce même cadre, une étude a été réalisée en 2006 sur le territoire du Canton de Cloyes-sur-le-Loir et une autre en 2008 sur le territoire de la commune de la Ferté-Vidame.

Dans la poursuite de l'étude menée en 2008, il a été proposé d'élaborer des documents de gestion des espaces naturels dont les collectivités, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et associations affiliées sont propriétaires sur l'ENS de la Vallée de l'Eure. La rédaction des documents de gestion est basée sur le volontariat des propriétaires et s'est échelonné sur plusieurs années. Pour l'année 2009, des plans de gestion ont été élaborés pour les espaces naturels de Chartres métropole et les communes de Chartres et Morancez, générant un document pour la période 2010-2015. Ces derniers étant arrivés à échéance, la commune de Chartres et Chartres métropole ont été intéressées pour les renouveler. Le Conservatoire a alors élaboré un bilan de ces précédents documents, intitulé « Bilan et évaluation de la gestion 2010-2015 ».

L'objectif pour le Conservatoire est donc de proposer un plan de gestion cohérent au regard du bilan établi, concernant les milieux naturels et intégrant les paramètres écologiques. Ce plan de gestion est construit pour une durée de 10 ans et définit les opérations techniques de gestion relatives à la préservation des espaces naturels mais également les opérations destinées au suivi écologique des milieux naturels. Pour cela, une approche descriptive et analytique des zones est préalablement réalisée, s'accompagnant d'un diagnostic écologique qui s'appuie sur la connaissance de la faune et la flore, afin de définir par la suite les opérations de gestion.

GLOSSAIRE

Cariçaie : communauté végétale regroupant des Carex

Chiroptères : caractérise les chauves-souris

Dystrophe : qualifie une eau pauvre en oxygène et riche en éléments organiques, la dystrophisation est la phase extrême de l'enrichissement de l'eau par les éléments minéraux (eutrophisation)

Entomofaune : caractérise les insectes

Eutrophe : se dit d'un milieu riche en éléments minéraux

Hélophytes : espèces végétales croissant enracinées dans la vase, mais à parties supérieures aériennes

Héliophile : se dit d'une espèce qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière

Hydrophytes : espèces végétales croissant enracinées dans la vase et immergées

Hygrophile : caractérise un état humide

Mégaphorbiaie : habitat biologique caractérisé par des formations végétales hautes, denses, luxuriantes et dominées par des plantes à feuilles larges, sur des sols humides et riches en éléments minéraux

Neutrophile : désigne une espèce ou végétation croissant sur des milieux présentant un pH proche de la neutralité

Mésophile : caractérise un état moyennement humide

Mésotrophe : qualifie un milieu moyennement riche en éléments minéraux

Saprophytique : se dit d'une espèce animale dépendante de la décomposition du bois dans son cycle de développement

Paludicole : se dit d'un oiseau nichant dans les zones de marais, roselières

Phénologie : apparition des événements périodiques concernant la faune et la flore (caractérisée par les variations saisonnières, le climat...)

Typhaie : communauté végétale regroupant des Massettes

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	2
GLOSSAIRE.....	3
SOMMAIRE	4
PREMIERE PARTIE : APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE	6
A – LOCALISATION ET DESCRIPTION SOMMAIRE	7
A.1 – Localisation	7
A.2 – Description sommaire	7
B – STATUT DU SITE	7
B.1 – Foncier	7
B.2 – Inventaire-Protection	10
C – MILIEU PHYSIQUE.....	10
C.1 – Climat	10
C.2 – Géologie-Pédologie-Hydrogéologie.....	11
C.3 –Hydrologie	11
D – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	14
D.1 – Acteurs et usagers.....	14
D.2 – Evolution historique	16
DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	20
A – HABITATS BIOLOGIQUES	21
A.1 – Diagnostic biologique	21
A.2 – Evaluation	23
B – FLORE	30
B.1 – Diagnostic	30
B.2 – Evaluation.....	30
C – FAUNE.....	30
C.1 – Diagnostic	30
C.2 – Evaluation	35
D – FACTEURS LIMITANTS.....	38
D.1 – Tendances naturelles	38
D.2 – Tendances induites par l’Homme.....	41
TROISIEME PARTIE : DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION ET PLAN DE TRAVAIL.....	42
A – DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	43
B – LES OPERATIONS DE GESTION.....	46
B.1 – Gestion	46
B.2 – Suivi écologique.....	53
B.3 – Suivi administratif	56
C – LE PLAN DE TRAVAIL	56
D – EVALUATION DE LA GESTION ANNUELLE	58
BIBLIOGRAPHIE	59
ANNEXES.....	61

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1 : Localisation en 2016.....	8
Carte 2 : Situation foncière en 2016.....	9
Carte 3 : Réseau hydrographique en 2016.....	12
Carte 4 : Habitats naturels en 2016.....	22
Carte 5 : Flore patrimoniale et invasive en 2016.....	31
Carte 6 : Opérations techniques de gestion en 2016.....	45

TABLEAUX

Tableau 1 : Habitats biologiques en 2016	21
Tableau 2 : Habitats biologiques patrimoniaux en 2016	23
Tableau 3: Amphibiens en 2016.....	32
Tableau 4: Oiseaux en 2016.....	33
Tableau 5: Lépidoptères en 2016	34
Tableau 6: Orthoptères en 2016	34
Tableau 7: Odonates en 2016	35
Tableau 8: Oiseaux en 2016.....	36
Tableau 9: Période d'intervention sur les différents milieux du site de la prairie de Luisant sur les propriétés de Chartres métropole.....	39
Tableau 10: Qualité physico-chimique de l'Eure à Ver-lès-Chartres, en 2011.....	41

PREMIERE PARTIE : APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE

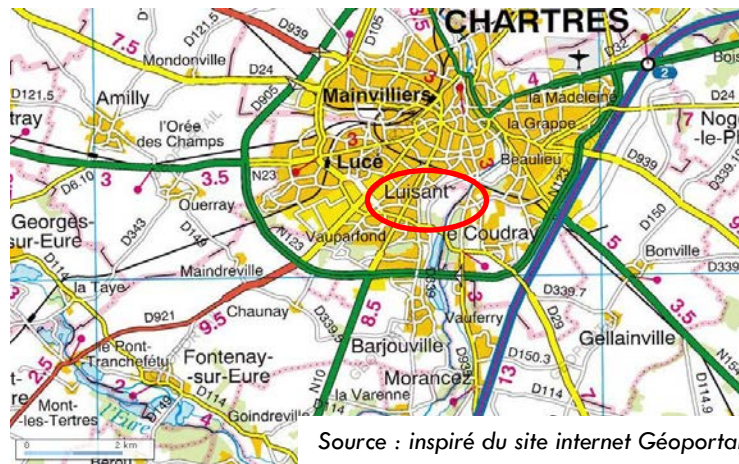
Pour une meilleure lisibilité du document, il est mentionné préalablement que le terme ENS désignera l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure entre Saint-Georges-sur-Eure et Chartres.

A – LOCALISATION ET DESCRIPTION SOMMAIRE

A.1 – Localisation

Les propriétés de Chartres métropole, sont localisées dans le département de l'Eure-et-Loir, sur les communes de Chartres et de Luisant, à 137 m d'altitude, au centre du département. Elles sont situées sur la Vallée de l'Eure. (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

Région : Centre-Val de Loire
Département : Eure-et-Loir
Canton : Chartres Sud-Ouest
Communauté d'agglomération : Chartres métropole



Source : inspiré du site internet Géoportail

A.2 – Description sommaire

Les propriétés sont situées au sud de Chartres, au bord de l'Eure (voir la carte localisation page 8). En 2013, 40216 habitants résident à Chartres. La superficie du territoire communal est de 16,87 km². 6 757 habitants résident sur la commune de Luisant, sur une superficie de 4,39 km² et plus de 125 000 habitants sur l'agglomération chartraine.

Les milieux naturels présents sur les propriétés sont des prairies (appelées prairie de Luisant) plus ou moins humides, offrant une diversité de milieux pour la faune. On trouve des prairies broyées et des prairies pâturées par des chevaux ou encore des prairies humides en développement naturel. Un réseau de fossés et des alignements de saules têtards sont également en place. L'Eure traverse les propriétés (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

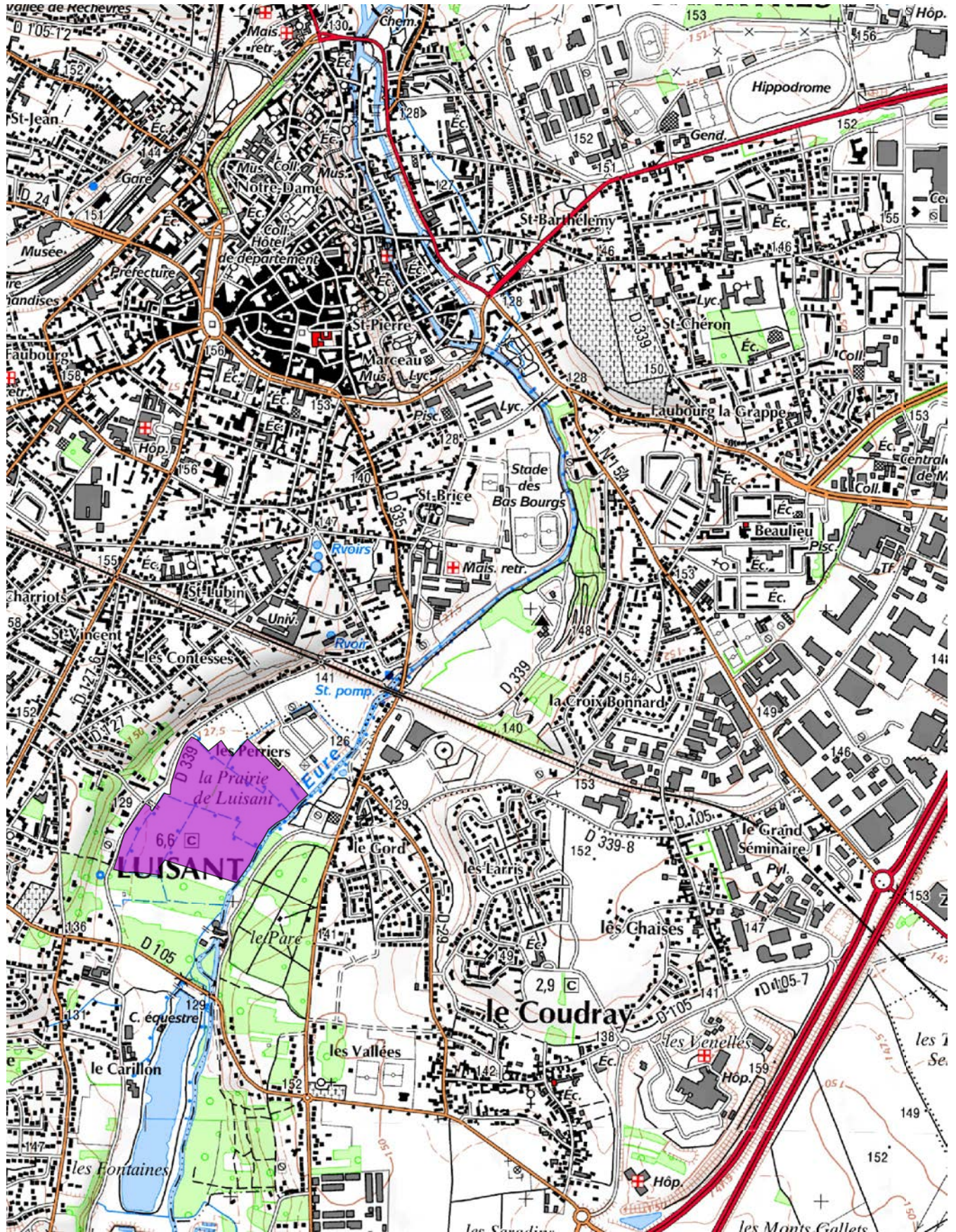
B – STATUT DU SITE

B.1 – Foncier

Sur la prairie de Luisant, Chartres métropole est propriétaire de 8 parcelles réparties sur 18,62 ha. Les parcelles de la prairie de Luisant ont été acquises en 1999. Lors de la création du plan vert en 2003, de nouvelles parcelles ont été achetées. Par ailleurs, en 2008, suite au projet de création de sentiers de promenade pédestre et cycliste, de nouvelles parcelles ont été achetées (voir la carte foncier, page 9) (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).



LOCALISATION EN 2016



 site

1:18 000
0 180 360 mètres



SITUATION FONCIERE EN 2016



- site
- parcelles cadastrales

1:4 000

0 20 40 mètres



B.2 – Inventaire-Protection

- La propriété de Chartres métropole est intégralement classée en site Natura 2000 : « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » (Zone spéciale de conservation FR2400552). Aucun contrat n'a été engagé à ce jour (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

Le réseau Natura 2000

La politique de l'Union Européenne en faveur de la conservation de la nature repose sur deux textes législatifs :

- la directive Oiseaux du 2 avril 1979, ainsi que ses directives modificatives, vise à protéger, gérer et réguler toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres - y compris les œufs de ces oiseaux, leurs nids et leurs habitats ;
- la directive Habitats/Faune/Flore, plus communément nommée directive Habitats, du 21 mai 1992 vise au maintien de la biodiversité dans les États membres de l'Union européenne en définissant un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages (hors oiseaux), et des habitats d'intérêt communautaire.

Entre autres mesures, il est prévu la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces protégés, dénommé « Natura 2000 », constitué par :

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des 182 espèces et sous-espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), visant la conservation des 253 types d'habitats, des 200 espèces animales et des 434 espèces végétales figurant aux annexes de la directive Habitats.

La mise en place de ce réseau se réalise en deux étapes principales :

- directive Oiseaux : inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) => Zones de Protection Spéciale (ZPS) => réseau « Natura 2000 » ;
- directive Habitats (Annexe I, Types d'habitats, Annexe II, Espèces) : proposition de sites d'importance communautaire => Zones Spéciales de Conservation (ZSC) => réseau « Natura 2000 ».

Il existait par ailleurs une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 mais qui a été déclassée faute d'espèces déterminantes.

C – MILIEU PHYSIQUE

C.1 – Climat

L'Eure-et-Loir présente un climat océanique dégradé, non dénué de contrastes. A l'ouest, les collines du Perche accrochent les flux océaniques chargés d'humidité. A l'est, le plateau beauceron accuse une nette diminution des précipitations et une augmentation du cumul des températures.

Sur la Vallée de l'Eure, les précipitations sont faibles, voisines de 600 mm par an mais réparties tout au long de l'année. A Chartres, la température moyenne maximale annuelle est de l'ordre de 14°C et la température moyenne minimale est de l'ordre de 6°C sur la période 1971-2000. Avril est le mois le moins pluvieux avec pour médiane 35 mm en Beauce. La pluviosité, estivale est très homogène dans tout le département. Le mois de novembre est le plus pluvieux de l'année avec 50 à 60 mm en Beauce.

Ces données macroclimatiques sont localement modifiées par la présence de cours d'eau, la topographie, l'exposition, le couvert végétal... autant d'éléments qui participent à la différenciation de l'expression des groupements végétaux (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

C.2 – Géologie-Pédologie-Hydrogéologie

Sur la Vallée de l'Eure, 3 formations géologiques composent des aquifères¹ :

- la **nappe des calcaires de Beauce** constitue l'un des plus importants aquifères de France. En Eure-et-Loir, elle occupe le quart sud-est du département. Elle surmonte la craie à l'est de l'Eure et du Loir. Les fluctuations saisonnières et interannuelles sont importantes, accentuées par une exploitation intensive de la nappe (BRGM),
- la **nappe de la craie Sénoturonnaise** protégée par son écran d'argile à silex est productive lorsqu'elle est fracturée et a été altérée : au niveau des failles et des vallées,
- la **nappe des alluvions de l'Eure** est en relation avec ces deux nappes précédentes qu'elle draine. Dans les gravières elle affleure. Les matériaux grossiers et propres (sans argiles) n'assurent pas de filtration et réduisent le colmatage des berges de ces étangs (Hydratec, 2002).

La prairie de Luisant fait partie du lit majeur de l'Eure, caractérisée par une quasi-platitude, dénivelé de 0.3% depuis la base du coteau jusqu'à la rivière et par une inclinaison de la vallée d'amont en aval inférieure à 1 %. On peut supposer l'existence d'un léger bourrelet alluvial parallèle à l'Eure, perceptible à partir de l'encassement des fossés transversaux, une trentaine de mètres avant leur confluence avec la rivière, à moins qu'il ne s'agisse d'un modelé artificiel formé par l'accumulation des matières issues des curages de l'Eure (District de Chartres, 1999). La prairie est soumise aux inondations hivernales et peut être recouverte par environ 1.50 m d'eau lors des crues décennales.

La surface topographique est intimement liée aux niveaux phréatiques. Dans le fond de vallée, deux aquifères se confondent :

- **une nappe sous-jacente** qui imprègne le substratum crayeux de la vallée. Elle provoque des désagrégations de la craie tendant à la constitution d'un réseau karstique, cette nappe est dite captive. Elle se trouve bloquée par une autre nappe dite nappe alluviale,
- **la nappe des alluvions de l'Eure** dont les niveaux sont intimement liés à la rivière Eure et à ses variations de débit. La surface de la vallée est soumise régulièrement à des affleurements de cette nappe à la faveur des remontées capillaires et lorsque l'Eure dépasse son niveau (District de Chartres, 1999).

C.3 – Hydrologie

● L'Eure au niveau départemental

L'Eure traverse le département d'Eure-et-Loir. Elle prend sa source à Marchainville (Orne) à 222 m d'altitude et se jette dans la Seine à Martot (Eure) après un parcours total de 228 km. Elle traverse 3 départements (Orne, Eure-et-Loir et Eure) et son bassin versant couvre 5 935 km². En Eure-et-Loir, elle parcourt 139 kilomètres sur la partie nord du département. La portion de son bassin versant qui s'y inscrit est de 1 364 km². Son débit moyen interannuel, mesuré à Louviers peu avant l'embouchure avec la Seine, est de 26,2 m³/s. A Ver-lès-Chartres, le débit moyen interannuel est de 2,39 m³/s.

L'Eure est une rivière très artificialisée, équipée essentiellement au siècle dernier pour la production d'énergie hydraulique. Le réseau complexe de bras est un héritage de ce passé.

¹ Formations géologiques contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituées de roches perméables et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation.

Sur le bassin versant de l'Eure amont, l'agriculture est la principale activité économique, la Surface Agricole Utilisée représente 72 % de la superficie totale.

Près des sources, l'Eure coule sur les sables du Perche. Elle est alimentée par de nombreux ruisseaux et sources aux débits faibles (1 à 5 L/s). En aval de la Loupe, ces petits affluents disparaissent du fait de l'apparition du substratum de craie marneuse dont la perméabilité plus importante contraint un écoulement permanent. A partir de Pontgouin, la vallée s'élargit, le fond devient plat et l'Eure forme alors de nombreux bras secondaires. Le cours d'eau est régulièrement entrecoupé par d'anciens moulins et de nombreuses ballastières qui bordent la rivière et sont susceptibles d'amplifier l'évaporation de l'eau en été. Ces plans d'eau creusés par l'Homme, notamment entre Courville-sur-Eure et Fontenay-sur-Eure ainsi qu'en aval de Chartres, sont un héritage des activités passées. La majeure partie d'entre eux émanent d'anciennes carrières d'extraction de matériaux alluvionnaires.

Au niveau de Fontenay-sur-Eure, des apports d'eau de la nappe de craie provoquent une augmentation de débit en période d'étiage et une baisse de la température de l'eau l'été. La nappe de craie, protégée par son écran d'argile à silex, est productive lorsqu'elle est fracturée et a été altérée. Au contact des calcaires plus fermes de la Beauce, l'Eure change brusquement de direction. A la faveur d'une modification tectonique, elle s'oriente vers le nord, poursuivant son parcours dans la craie en s'encaissant progressivement.

La plaine alluviale de l'Eure est organisée en plusieurs terrasses fluviales distinctes. Ces terrains sont le siège de nappes régionales telles que la nappe de la craie, la nappe des calcaires de Beauce et la nappe des sables de Fontainebleau qui jouent un rôle dans l'alimentation de l'Eure et de ses affluents (SIAVE) :

L'Eure est également alimentée par de nombreux ruisseaux secondaires et fossés pérennes et non pérennes. Sur l'ENS, ce sont :

- le ruisseau du bois des Vaux, non pérenne, confluent avec l'Eure au Pont-Tranchefêtu
- l'Houdouenne, pérenne, confluent avec l'Eure à Ver-les-Chartres
- le Berthelot, pérenne, confluent avec l'Eure à Thivars
- le Poulain, pérenne confluent avec l'Eure à Morancez

On note également la présence de vallées affluentes en tant que vallées sèches qui ont, pour la plupart été reprofilées au cours du 20^{ème} siècle avec une forme trapézoïdale pour permettre au débit de s'écouler rapidement vers l'Eure sans mettre en charge le système de drainage agricole (SIAVE).

Par ailleurs, le département de l'Eure-et-Loir se trouve en tête de bassin pour les rivières Eure et Loir. Les pollutions induites sur les eaux en tête de bassin se répercutent alors au niveau des eaux en aval. D'où l'importance de mener un programme d'actions pour la préservation de l'eau sur le département d'Eure-et-Loir, impactant les eaux du département mais aussi les zones en aval des cours d'eau, dans les autres départements (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

● Réseau hydrographique sur le site

La prairie est traversée par un réseau de fossés, recreusés en 2000 par Chartres métropole (voir la carte du réseau hydrographique 13). Plusieurs sources en bas de coteau à l'ouest de la prairie et des buses de réseau pluvial débouchent dans la prairie. Le réseau de fossés est connecté à l'Eure, traversant les propriétés de Chartres métropole dans sa partie est.

Depuis 2009, la gestion différenciée menée sur les fossés est très bénéfique. Elle a permis de recréer une diversité naturelle d'écoulement comme on peut le voir sur la photo ci-contre, avec des petits méandres, grâce au développement de la flore. La végétation sur les berges est par ailleurs un refuge pour la faune comme les libellules ou les oiseaux (tel que le Râle d'eau).





Réseau hydrographique en 2016



- Eure
- fossé
- frayère
- mare
- site

1:8 500

0 85 170 mètres



- Résultats des Relevés piézométriques de la prairie de Luisant

En 2004, la communauté d'agglomération de Chartres a missionné un bureau d'études, SIEE Ginger Environnement pour réaliser un suivi sur une année des paramètres hydrologiques de la prairie. Dans ce cadre, 6 piézomètres ont été placés sur la prairie, afin de suivre les variations de la nappe sous-jacente et de la nappe alluviale. Des échelles limnétriques ont été installées sur les deux mares de la prairie. De même, des mesures de débit ont été effectuées sur la source Maunoury, rue de la Vallée de l'Eure. En aval de la prairie une échelle limnétrique est également en place au niveau des trois ponts, à Chartres.

Depuis la mise en place des piézomètres, Chartres métropole a réalisé des relevés fin 2008 et 2009. Deux stations de jaugeage de débits sont situées sur l'Eure en Eure-et-Loir. L'une est située à Saint-Lupercé, en amont de Morancez et l'autre est située à Charpont en aval de Morancez.

Des relevés ont été réalisés en 2004, puis fin 2008 et 2009 mais il est difficile de comparer deux années entre elles, car les mesures n'ont pas été effectuées sur les années 2008 ou 2009 complètes, les conclusions risquent d'être biaisées. Cependant au vu des données existantes, les niveaux des piézomètres sont en corrélation avec le niveau de l'Eure.

Une analyse sur les cinquante années de données de l'échelle limnétrique des trois ponts, montre une homogénéité des niveaux de l'Eure et de la prairie, liée au contrôle de la vanne de la Courtille en aval de la prairie. L'inondation de la prairie n'est répertoriée que quelques jours par an (Ginger Environnement, 2005). D'après l'étude menée par Ginger Environnement en 2004 sur la prairie de Luisant, à partir des valeurs moyennes des relevés des piézomètres, les parties nord-ouest et le long de l'Eure sont les zones les plus humides (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

D – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

D.1 – Acteurs et usagers

D.1.1 Collectivités

Le site d'étude se trouve sur les communes de Chartres et Luisant.

• Commune de Chartres

Chartres est la préfecture d'Eure-et-Loir. En 2013, 40216 habitants (appelés les Chartrains et les Chartraines) résident sur la commune de Chartres, sur une superficie de 16.87 km². Elle fait partie de Chartres métropole.

De nombreux établissements scolaires sont présents sur la commune :

- 13 écoles maternelles,
- 12 écoles élémentaires,
- 4 écoles primaires,
- 6 collèges,
- 5 lycées d'enseignement supérieur,
- 1 lycée d'enseignement agricole est situé à Sours à l'est de l'agglomération chartraine.

Concernant l'enseignement supérieur, une antenne de la faculté de sciences d'Orléans est implantée à Chartres, de même qu'un ESPE, un IUT et une école polytechnique.

• Commune de Luisant

En 2012, 6 757 habitants résident sur la commune de Luisant. La commune intégrée Chartres métropole. Divers établissements scolaires sont présents : 2 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires, 1 collège et 1 lycée.

• Communauté d'agglomération de Chartres (Chartres métropole)

Depuis 2013, Chartres métropole regroupe 47 communes parmi lesquelles Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant, Lèves, Champhol et Le Coudray pour les plus importantes, pour une population globale de 125 751 habitants (Chartres métropole, site internet). L'objectif est de proposer des services et équipements aux usagers qui ne pourraient être pris uniquement à la charge des communes. Pour cela Chartres métropole développe cinq compétences obligatoires (développement économique d'intérêt communautaire, aménagement de l'espace communautaire et transports urbains, équilibre social de l'habitat d'intérêt communautaire, politique de la ville d'intérêt communautaire, lutte contre l'incendie et secours), 5 compétences optionnelles concernant notamment l'eau et l'assainissement et 8 compétences facultatives comme l'entretien de l'Eure et de ses affluents et la mise en œuvre du plan Vert.

- Plan Vert :

Le « Plan vert » de l'agglomération chartraine a été adopté par Chartres métropole en 2003 et concernait l'ancienne agglomération. En 2014, le plan vert a été revu et adopté pour l'ensemble du nouveau territoire regroupant les 47 communes. Ses objectifs sont de préserver et mettre en valeur les espaces verts et naturels existant sur l'agglomération et de développer les cheminements cyclables et piétonniers afin de répondre à deux exigences essentielles :

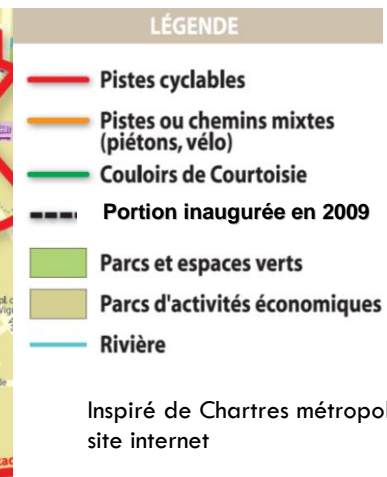
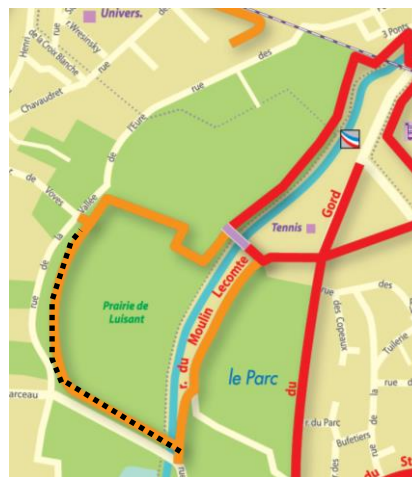
- l'accès à tous : familles, sportifs, personnes à mobilité réduite,
- la circulation en toute sécurité, loin des axes routiers.

Une nouvelle portion piétonne et cyclable sur la prairie de Luisant a été inaugurée le 1^{er} juillet 2009. En 2014, le plan vert a été revu et adopté pour l'ensemble du territoire, qui regroupe 47 communes.

D.1.2 Valorisation du site

Dans le cadre de la politique ENS du département, des panneaux ont été installés en 2016 sur la prairie afin de sensibiliser les promeneurs aux richesses naturelles du site. Les thématiques des panneaux sont les suivantes :

- les arbres têtards et leurs habitants,
- la prairie humide et la roselière,
- la gestion des prairies naturelles,
- le Martin-pêcheur.



Inspiré de Chartres métropole, site internet



D.1.3 Fréquentation du site

Les cheminements piétonniers et cyclables de la prairie de Luisant sont très fréquentés par le grand public, toute l'année et surtout les week-ends. La prairie compose un poumon vert au sein de l'agglomération chartraine. Il faut noter que la prairie est accessible également la nuit et les éclairages sont éteints de minuit à 6 heures (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009). Ce site est longé par de grands itinéraires nationaux de randonnée pédestre et cyclotouristique.

D.1.4 Pêcheurs

Les berges de l'Eure sont proposées en offre de pêche aux adhérents de l'AAPPMA de Chartres « La Gardonnette Chartraine », fédérée au sein de la Fédération d'Eure-et-Loir pour la Pêche et de la Protection du Milieu aquatique (FDPPMA). La maison des pêcheurs qui accueille l'AAPPMA est située non loin de la prairie de Luisant, en aval. En 2007, la FDPPMA et l'AAPPMA la Gardonnette Chartraine ont aménagé une frayère à brochets sur une zone de la prairie de Luisant, en dérivation de l'Eure (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

D.1.5 Chasse

La prairie de Luisant n'est pas chassée. La chasse est interdite par arrêté préfectoral depuis 1996 (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

D.1.6 Canoë-kayak

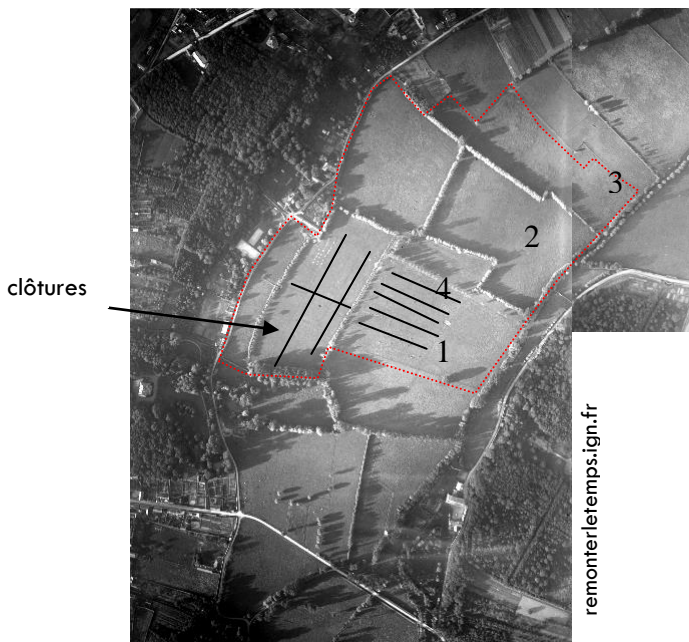
L'Eure est navigable pour les barques et pédalos, entre autres sur l'Eure au niveau de la prairie de Luisant : un embarcadère « La petite Venise » permet d'y louer des barques et pédalos.

Le Club Chartres métropole Canoë-kayak, situé dans le quartier Saint-Brice à Chartres offre la possibilité de pratiquer le canoë-kayak seul ou avec un encadrement. 73 licenciés sont inscrits dans le club (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

D.2 – Evolution historique

La prairie n'a pas été entretenue pendant une dizaine d'années jusqu'en 1999. Le District de Chartres (Chartres métropole actuellement) a alors acheté la prairie et a notamment entrepris des travaux de recréation des fossés existants. Les milieux sont aujourd'hui entretenus par fauche, broyage, évolution naturelle, pour les milieux prairiaux et entretien et création pour les arbres têtards (Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 2009).

1925



L'ensemble du site est en prairie pâturée, car utilisé par un abattoir. On peut distinguer différentes clôtures dans les parties sud. Tous les alignements d'arbres têtards existants aujourd'hui sont présents, sauf les 1, 2 (plantés en 2010) et 3. L'alignement 4 n'existe plus aujourd'hui. Le long de la route, les alignements d'arbres n'existent pas. Les mares n'existaient pas non plus. On distingue un bâtiment au niveau du parking actuel (face à la résidence des chênes, peut-être l'abattoir).

1949



Peu d'évolutions sont à noter hormis l'alignement 4 qui a disparu.

1957



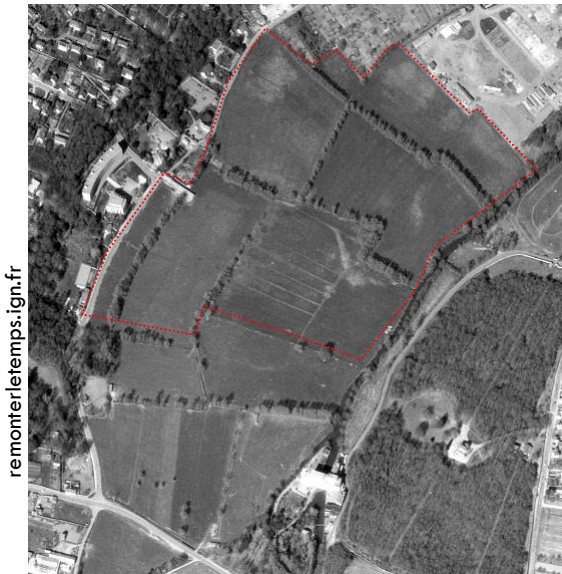
La ripisylve de l'Eure a été entretenue, de même que l'alignement d'arbres têtards 5.

1968



L'alignement d'arbres têtards 5 a repoussé, ainsi que quelques arbres en rive gauche de l'Eure. Quelques arbres poussent également au niveau de la limite avec les services techniques de Chartres. D'autre part, la mare à proximité de la route à l'air d'être présente.

1976



Les arbres le long des services techniques semblent avoir disparus, de même que la mare à proximité de la route. On distingue par ailleurs certaines clôtures.

1985



Aucune évolution n'est à noter. Les zones non loin des services techniques de couleur différente, indiquent peut-être que ces prairies ont été laissées en développement naturel.

1991



La ripisylve de l'Eure continue de se développer. Le long des services techniques quelques peupliers ont été plantés, correspondant sans doute aux peupliers d'Italie actuels. On distingue à proximité un alignement correspondant à une zone remaniée peut-être.

1993



On distingue toujours les différentes clôtures.

1995



remonterletemps.ign.fr

On distingue toujours les différentes clôtures et le fossé bordant les services techniques a été créé.

1998



remonterletemps.ign.fr

On distingue toujours les différentes clôtures et le site semble toujours être pâturé.

2002



IGN

On ne distingue plus les différentes clôtures. Les deux mares ont été créées. Quelques arbres ont été plantés le long de la route. Les alignements 5 et 6 semblent avoir été entretenus. D'autre part, on peut apercevoir quelques fossés qui ont été creusés.

2012



bing.fr

Les alignements le long de la route sont présents. Le cheminement et la frayère ont été créés et on peut distinguer les zones laissées en développement naturel. L'alignement d'arbres têtards 7 a en partie disparu au profit de la frayère et a été entretenu sur l'autre partie.

DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

A – HABITATS BIOLOGIQUES

A.1 – Diagnostic biologique

Chaque habitat biologique est caractérisé par un cortège floristique. Par conséquent, à partir d'un cortège floristique, on détermine l'habitat biologique concerné. Le travail de caractérisation des habitats biologiques a été réalisé à partir d'une série d'inventaires et de cartographies réalisées par le Conservatoire (Marie HOUESSE) entre mai et septembre 2016, suivant la phénologie des groupes d'espèces.

18 types d'habitats biologiques ont été recensés sur une **surface totale de 19,34 ha** (voir la carte habitats biologiques, page 22), la surface est différente du foncier car l'Eure n'est pas cadastrée :




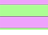
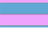
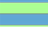
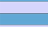

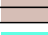
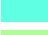
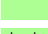




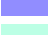



Tableau 1 : Habitats biologiques en 2016

HABITATS	CODE CORINE	Code Natura 2000	Surface (ha)	%
HABITATS AQUATIQUES			1,28	6,62
Eau dystrophe	22.14	/	0,04	0,21
Végétation immergée des rivières	24.14	/	1,24	6,41
HABITATS HUMIDES			13,89	71,82
Prairie humide eutrophe	37.21	/	1,44	7,45
Mégaphorbiaie eutrophe collinéenne	37.7	6430-1	5,38	27,82
Mosaïque de mégaphorbiaie et prairie mésophile	37.7X38.2	6430	1,31	6,77
Mosaïque de mégaphorbiaie et roselière à Phragmite	37.7X53.11	6430	0,34	1,76
Mosaïque de mégaphorbiaie et cariçaie	37.7X53.21	6430	1,40	7,24
Ourllet riverain mixte	37.715	6430-4	0,27	1,40
Roselière sèche à Phragmite	53.112	/	1,54	7,96
Typhaie	53.13	/	0,0001	0,001
Végétation à Scirpe des marais	53.14A	/	0,02	0,10
Cariçaie	53.21	/	1,92	9,93
Mosaïque de cariçaie et prairie mésophile de fauche	53.21X38.1	/	0,27	1,40
HABITATS PRAIRIAUX			3,37	17,43
Prairie mésophile pâturée	38.1	/	1,25	6,46
Prairie de fauche mésophile	38.2	/	0,69	3,57
Prairie de fauche mésophile dégradée	38.22d	/	1,41	7,29
Ourllet à Orties	37.715d	/	0,02	0,10
HABITATS ARTIFICIELS			0,80	4,14
Pelouse de parcs	85.12	/	0,80	4,14



HABITATS NATURELS EN 2016



-  Cariçaie
-  Eau dystrophe
-  Mégaphorbiaie eutrophe collinéenne
-  Mosaïque de cariçaie et prairie mésophile de fauche
-  Mosaïque de mégaphorbiaie et cariçaie
-  Mosaïque de mégaphorbiaie et prairie mésophile
-  Mosaïque de mégaphorbiaie et roselière
-  Ourlet à Ortie
-  Ourlet riverain mixte
-  Pelouse de parcs
-  Prairie humide eutrophe
-  Prairie mésophile de fauche
-  Prairie mésophile de fauche dégradée
-  Prairie mésophile pâturée
-  Roselière sèche à Roseau commun
-  Typhaie
-  Végétation à Scirpe des marais
-  Végétation immergée des rivières
-  Mare
-  Site



1:6 500
 0 65 130 mètres



A.2 – Evaluation

On considère certains habitats biologiques comme patrimoniaux et donc à **préservé en priorité**. Il s'agit des habitats avec un code Natura 2000 ou relativement peu représentés au niveau régional ou local. Sur le site d'étude, on trouve **6 habitats patrimoniaux dont 3 habitats d'intérêt communautaire, sur 8,99 ha soit 46% de la surface totale** (ces habitats bénéficient d'une fiche descriptive ci-après). Ces milieux remarquables sont dépendants de la fonctionnalité hydrologique ainsi que de la qualité des eaux de l'Eure et de la nappe alluviale.

Tableau 2 : Habitats biologiques patrimoniaux en 2016

Habitats	Code Corine	Code Natura 2000	Surface (ha)	%	Intérêts
HABITATS HUMIDES					
Prairie humide eutrophe	37.21	/	1,44	7,45	Régional ²
Mégaphorbiaie eutrophe collinéenne	37.7	6430-1	5,38	27,82	Européen ³
Mosaïque de mégaphorbiaie et roselière à Phragmite	37.7X53.11	6430	0,34	1,76	
Ourlet riverain mixte	37.715	6430-4	0,27	1,40	
Roselière sèche à Phragmite	53.112	/	1,54	7,96	Local
Végétation à Scirpe des marais	53.14A	/	0,02	0,1	

² Intérêt régional : milieux référencés dans le guide des espèces et habitats déterminant ZNIEFF en Région Centre-Val de Loire.

³ Intérêt européen : milieux inscrits à l'annexe 1 de la Directives Habitats.

Prairie humide eutrophe

1

ENVIRONNEMENT STATIONNEL	ETAT DE CONSERVATION
<p>Prairie de fauche inondable, de niveau méso-hygrophile inondée en hiver (un mois par an) sur alluvions limono-argileuses.</p> <p>Code Corine Biotope : 37.21. Directive Habitats : Non.</p>	<p>Habitat qui a légèrement progressé en surface et s'est amélioré (1,44 ha).</p>
	INTERET ECOLOGIQUE
	Intérêt écologique moyen

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE		
<p><i>Achillea ptarmica</i> <i>Bromus racemosus</i> <i>Mentha arvensis</i> <i>Rumex conglomeratus</i> <i>Alopecurus pratensis</i> <i>Equisetum palustre</i></p>	<p><i>Agrostis stolonifera</i> <i>Carex spicata</i> <i>Poa trivialis</i> <i>Rumex crispus</i> <i>Poa pratensis</i> <i>Phleum pratense</i></p>	<p><i>Alopecurus pratensis</i> <i>Mentha aquatica</i> <i>Potentilla reptans</i> <i>Carex hirta</i> <i>Dactylis glomerata</i></p>

DYNAMIQUE EVOLUTIVE
<p>En cas d'arrêt de la fauche, cette communauté évolue vers les formations à grands héliophytes (Phragmitaies et Baldingeraies).</p> <p>En cas de pâturage, la prairie pâturée hygrophile à Potentille ansérine se développe en remplacement du pré de fauche.</p>

FLORE PATRIMONIALE	FAUNE PATRIMONIALE
Fléole des prés [<i>Phleum pratense</i>].	Crique ensanglanté [<i>Stetophyma grossum</i>]. Bécassine des marais [<i>Gallinago gallinago</i>].

Mégaphorbiaie eutrophe collinéenne

2

<p style="text-align: center;">ENVIRONNEMENT STATIONNEL</p> <p>Communauté hygrophile de hautes herbes des sols mésotrophes engorgés par une nappe temporaire colonisant les prairies humides en absence d'intervention anthropique (fauche et pâturage).</p> <p>Code Corine Biotope : 37.1. Directive Habitats : 6430-1.</p>	<p style="text-align: center;">ETAT DE CONSERVATION</p> <p>Habitat assez préservé, qui a progressé (5,38 ha).</p>
	<p style="text-align: center;">INTERET ECOLOGIQUE</p> <p>Intérêt écologique moyen</p>

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE		
<p><i>Achillea ptarmica</i></p> <p><i>Calystegia sepium</i></p> <p><i>Cirsium palustre</i></p> <p><i>Solanum dulcamara</i></p> <p><i>Eupatorium cannabinum</i></p> <p><i>Lycopus europaeus</i></p> <p><i>Phragmites australis</i></p>	<p><i>Angelica sylvestris</i></p> <p><i>Carex acutiformis</i></p> <p><i>Epilobium hirsutum</i></p> <p><i>Filipendula ulmaria</i></p> <p><i>Thalictrum flavum</i></p> <p><i>Lysimachia vulgaris</i></p> <p><i>Mentha aquatica</i></p>	<p><i>Caltha palustris</i></p> <p><i>Carex riparia</i></p> <p><i>Iris pseudacorus</i></p> <p><i>Lythrum salicaria</i></p> <p><i>Pulicaria dysenterica</i></p> <p><i>Phalaris arundinacea</i></p> <p><i>Symphytum officinale</i></p>

DYNAMIQUE EVOLUTIVE
<p>En l'absence d'entretien, les mégaphorbiaies eutrophes collinéennes évoluent, suite à la colonisation lente des ligneux, vers l'Aulnaie-Frênaie ou Saulaie blanche.</p>

<p style="text-align: center;">FLORE PATRIMONIALE</p> <p>Pigamon jaune [<i>Thalictrum flavum</i>].</p>	<p style="text-align: center;">FAUNE PATRIMONIALE</p> <p>Petite Tortue [<i>Aglais urticae</i>]. Criquet ensanglanté [<i>Stetophyma grossum</i>].</p>
---	---

Mosaïque de mégaphorbiaie et roselière à Phragmite	3
---	----------

ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Communauté hygrophile de hautes herbes des sols mésotrophes engorgés par une nappe temporaire colonisant les prairies humides en absence d'intervention anthropique (fauche et pâturage).

Code Corine Biotope : 37.7X53.11.

Directive Habitats : 6430.

ETAT DE CONSERVATION

Habitat assez préservé, de faible surface (0,34 ha).

INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt écologique moyen.

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE		
<i>Achillea ptarmica</i>	<i>Angelica sylvestris</i>	<i>Caltha palustris</i>
<i>Calystegia sepium</i>	<i>Carex acutiformis</i>	<i>Carex riparia</i>
<i>Cirsium palustre</i>	<i>Epilobium hirsutum</i>	<i>Iris pseudacorus</i>
<i>Solanum dulcamara</i>	<i>Filipendula ulmaria</i>	<i>Lythrum salicaria</i>
<i>Eupatorium cannabinum</i>	<i>Pulicaria dysenterica</i>	<i>Symphytum officinale</i>
<i>Lycopus europaeus</i>	<i>Lysimachia vulgaris</i>	
<i>Phragmites australis</i>	<i>Mentha aquatica</i>	

DYNAMIQUE EVOLUTIVE

En l'absence d'entretien, les mosaïques de mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes et roselières évoluent suite à la colonisation des roseaux vers une roselière.

FLORE PATRIMONIALE

FAUNE PATRIMONIALE

Phragmite des joncs [*Acrocephalus schoenobaenus*].
 Rousserolle effarvate [*Acrocephalus scirpaceus*].
 Cisticole des joncs [*Cisticola juncidis*].
 Bruant des roseaux [*Emberiza schoeniclus*].

Ourlet riverain mixte

4

<p style="text-align: center;">ENVIRONNEMENT STATIONNEL</p> <p>Mégaphorbiaie eutrophe, hygrophile des lisières forestières et des clairières fraîches.</p> <p>Code Corine Biotope : 37.715. Directive Habitats : 6430-4.</p>	<p style="text-align: center;">ETAT DE CONSERVATION</p> <p>Milieu assez préservé, localisé en bordure des fossés (0,27 ha).</p>
	<p style="text-align: center;">INTERET ECOLOGIQUE</p> <p>Intérêt écologique moyen</p>

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE		
<p><i>Epilobium hirsutum</i></p> <p><i>Eupatorium cannabinum</i></p> <p><i>Galium palustre</i></p> <p><i>Mentha aquatica</i></p> <p><i>Phalaris arundinacea</i></p> <p><i>Symphytum officinale</i></p> <p><i>Phleum pratense</i></p>	<p><i>Calystegia sepium</i></p> <p><i>Filipendula ulmaria</i></p> <p><i>Iris pseudacorus</i></p> <p><i>Lythrum salicaria</i></p> <p><i>Solanum dulcamara</i></p> <p><i>Cirsium palustre</i></p> <p><i>Urtica dioica</i></p>	<p><i>Epilobium hirsutum</i></p> <p><i>Galium aparine</i></p> <p><i>Lycopus europaeus</i></p> <p><i>Myosoton aquaticum</i></p> <p><i>Stachys palustris</i></p> <p><i>Cirsium arvense</i></p>

DYNAMIQUE EVOLUTIVE
<p>Cette communauté évolue sans intervention avec l'exhaussement du substrat vers une Saulaie blanche.</p>

FLORE PATRIMONIALE
/

FAUNE PATRIMONIALE
<p>Petite Tortue [<i>Aglais urticae</i>].</p> <p>Criquet ensanglanté [<i>Stetophyma grossum</i>].</p>

Roselière à Phragmite

5

<p style="text-align: center;">ENVIRONNEMENT STATIONNEL</p> <p>Phragmitaie des bords des rivières sur sols mésotrophes à eutrophes des milieux limono-vaseux neutrophiles.</p> <p>.</p> <p>Code Corine Biotope : 53.11.</p> <p>Directive Habitats : Non.</p>	<p style="text-align: center;">ETAT DE CONSERVATION</p> <p>Habitat préservé occupant les zones non pâturées et qui a augmenté (1,54 ha)</p>
	<p style="text-align: center;">INTERET ECOLOGIQUE</p> <p>Intérêt écologique moyen</p>

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE		
<i>Achillea ptarmica</i>	<i>Angelica sylvestris</i>	<i>Cirsium arvense</i>
<i>Calystegia sepium</i>	<i>Carex acutiformis</i>	<i>Carex riparia</i>
<i>Eupatorium cannabinum</i>	<i>Filipendula ulmaria</i>	
<i>Iris pseudacorus</i>	<i>Lycopus europaeus</i>	
<i>Lythrum salicaria</i>	<i>Phalaris arundinacea</i>	
<i>Phragmites australis</i>	<i>Pulicaria dysenterica</i>	
<i>Stachys palustris</i>	<i>Symphytum officinale</i>	

DYNAMIQUE EVOLUTIVE
<p>Cette communauté évolue avec l'exhaussement du substrat vers l'Aulnaie-frênaie ou la Saulaie blanche.</p>

<p style="text-align: center;">FLORE PATRIMONIALE</p>	<p style="text-align: center;">FAUNE PATRIMONIALE</p> <p>Phragmite des joncs [<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>]. Rousserolle effarvate [<i>Acrocephalus scirpaceus</i>]. Cisticole des joncs [<i>Cisticola juncidis</i>]. Bruant des roseaux [<i>Emberiza schoeniclus</i>]. Râle d'eau [<i>Rallus aquaticus</i>].</p>
--	---

Végétation à Scirpe des marais	6
---------------------------------------	----------

ENVIRONNEMENT STATIONNEL
<p>Communauté de petits héliophytes émergeant des eaux superficielles eutrophes, stagnantes ou faiblement courantes. Formations basses, souvent étendues et très hétérogènes dominées par le Scirpe des marais.</p> <p>Code Corine Biotope : 53.14A. Directive Habitats : Non.</p>

ETAT DE CONSERVATION
<p>Milieu assez préservé, qui n'est plus dégradé par le piétinement des chevaux (0,02 ha).</p>

INTERET ECOLOGIQUE
<p>Intérêt moyen d'une communauté appartenant à un écosystème mare de fort intérêt écologique</p>

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE									
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;"><i>Mentha aquatica</i></td> <td style="width: 33%;"><i>Apium nodiflorum</i></td> <td style="width: 33%;"><i>Alisma plantago-aquatica.</i></td> </tr> <tr> <td><i>Myosotis scorpioides</i></td> <td><i>Lythrum salicaria</i></td> <td><i>Lycopus europaeus.</i></td> </tr> <tr> <td><i>Eleocharis palustris</i></td> <td><i>Veronica anagallis-aquatica</i></td> <td></td> </tr> </table>	<i>Mentha aquatica</i>	<i>Apium nodiflorum</i>	<i>Alisma plantago-aquatica.</i>	<i>Myosotis scorpioides</i>	<i>Lythrum salicaria</i>	<i>Lycopus europaeus.</i>	<i>Eleocharis palustris</i>	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	
<i>Mentha aquatica</i>	<i>Apium nodiflorum</i>	<i>Alisma plantago-aquatica.</i>							
<i>Myosotis scorpioides</i>	<i>Lythrum salicaria</i>	<i>Lycopus europaeus.</i>							
<i>Eleocharis palustris</i>	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>								

DYNAMIQUE EVOLUTIVE
<p>Dans les mares cette formation évolue suite à l'accumulation de matière organique et à une exondation temporaire vers des formations à grands héliophytes (baldingeraie, mégaphorbiaie eutrophe ou magnocariçaie), après atterrissement. Une typhaie étant connexe à cet habitat, ce dernier peut être colonisé par les massettes.</p>

FLORE PATRIMONIALE
/

FAUNE PATRIMONIALE
/

B – FLORE

B.1 – Diagnostic

Lors de la caractérisation des habitats biologiques, un inventaire a été réalisé par le Conservatoire (Marie HOUESSE) pour chaque habitat biologique (voir l'annexe 1).

A noter que plusieurs inventaires floristiques ont été réalisés (voir l'annexe 2) :

- en 2015 par Eure-et-Loir Nature dans le cadre d'une étude d'incidence Natura 2000,
- en 1997-1998 par le District de Chartres (Jean-Marie MARCUZZI),
- en 1995 dans le cadre de l'inventaire ZNIEFF, par le Muséum d'histoire naturelle de Chartres (Pierre BOUDIER) et Eure-et-Loir Nature (François PERCHET).

En 2016, 217 espèces sont connues.

B.2 – Evaluation

Sur la totalité des espèces recensées, une espèce est protégée. Il s'agit du Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), protégé en région Centre-Val de Loire, mais non classé sur la liste rouge régionale car non menacé.

Le Pigamon jaune est présent dans presque toute l'Europe (en dehors de la Grèce), en Asie occidentale et septentrionale et en Afrique du Nord. Il se rencontre dans presque tout le territoire français; il est rare dans les Alpes, le Massif Central, les Pyrénées, le sud-ouest, et la Bretagne. (A LOMBARD, 2000). Cette plante se développe principalement dans les mégaphorbiaies ou bord de fossés. Elle est en régression principalement dans le sud de la France et est victime de la dégradation des milieux humides.

Sur le site, une station avait été retrouvée en 2012 et une deuxième station a été découverte en 2015. (Voir la carte des espèces patrimoniales et invasives page 31).



Cen Centre-Val de Loire

C – FAUNE

C.1 – Diagnostic

96 espèces faunistiques sont connues sur le site et sont présentées par groupes taxonomiques (voir la synthèse en annexe 3).

Une étude sur les oiseaux est en cours par Eure-et-Loir Nature et lors de l'étude floristique menée en 2015 également par Eure-et-Loir Nature, un inventaire simple des odonates a été réalisé. Dans le cadre de l'élaboration du document de gestion, le Conservatoire a mené des inventaires simples sur les odonates, les lépidoptères et les orthoptères. **Les données concernant la faune sont très importantes car elles permettent d'orienter la gestion conservatoire des habitats naturels.**



FLORE PATRIMONIALE ET INVASIVE EN 2016



- ★ Impatiens de Balfour
- ▲ Renouée du Japon
- Pigamon jaune
- site

1:4 000
0 20 40 mètres



C.1.1 Les amphibiens

Une espèce est présente sur le site.

Tableau 3: Amphibiens en 2016

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut juridique	
		Europe	France
<i>Pelophylax kl. esculenta</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte	/	PN

PN : Protection nationale

C.1.2 L'avifaune

Plusieurs inventaires ont été réalisés :

- un inventaire en cours par Eure-et-Loir Nature (Michel DOUBLET),
- plusieurs données émanant d'Eure-et-Loir Nature entre 2002 et 2005,
- des observations en 1997-1998 par le District de Chartres (JM MARCUZZI),
- un inventaire dans le cadre de l'inventaire ZNIEFF, en 1995 par Eure-et-Loir Nature (Michel DOUBLET).

48 espèces sont connues sur le site, elles sont les suivantes :

Tableau 4: Oiseaux en 2016

Nom scientifique	Nom commun	Statut juridique		Liste rouge Centre/Ile de France	Dernière observation
		Europe	France		
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs		PN	VU/EN	2016
<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle		PN	CR	
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte		PN		
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue		PN		2002
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	DOI	PN, dét		2016
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert				
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse		PN	VU/VU	
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré		PN		1996
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche		PN, dét	NT/NT	
<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse		PN	NT	
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		PN		2002
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier				2016
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire				
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris		PN		
<i>Delichon urbica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre		PN		2002
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche		PN		
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer		PN	NT	
<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux		PN	VU	2016
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier		PN		
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle		PN		
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres		PN		2003
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais			CR/RE	
<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau				
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes				2002
<i>Larus ridibundus</i> Linnaeus, 1766	Mouette rieuse		PN	EN	
<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée		PN		
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		PN		2005
<i>Motacilla alba yarrellii</i> Gould, 1837	Bergeronnette de Yarrell		PN		
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux		PN		
<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue		PN		2003
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière		PN		
<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet		PN	EN/NT	
<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide				2016
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce		PN		
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert		PN		
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette		PN	NT/VU	2016
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet		PN		2003
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine		PN	VU/NT	2009
<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau		dét	VU/VU	2016
<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés		PN	CR/RE	1998
<i>Saxicola torquatus</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre		PN		2016
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot		PN		2003
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet				2016
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire		PN		
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins		PN		
<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc		PN		2014

dét : Espèces déterminantes ZNIEFF PN : Protection nationale DOI : Annexe 1 de la Directive Oiseaux
Listes rouges Centre-Val de Loire ou Ile de France : Catégories de menace utilisées (d'après UICN) RE : éteinte,
CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacée

C.1.3 Les lépidoptères

Lors de la caractérisation des habitats biologiques, 14 lépidoptères ont été recensés et sont les suivants:

Tableau 5: Lépidoptères en 2016

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut juridique		Liste rouge Centre	Dernière observation
		Europe	France		
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le)				
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue (La)			NT	2016
<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant				
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun				
<i>Epirrhoe alternata</i> (O.F. Müller, 1764)	Alternée (L')				2009
<i>Macdunnoughia confusa</i> (Stephens, 1850)	Goutte d'Argent (La)				2016
<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx				2015
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil				
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis				
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérïde du Navet				2016
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérïde de la Rave				
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis				
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain				
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame				

Listes rouges Centre-Val de Loire: Catégories de menace utilisées (d'après UICN) NT : quasi menacée

C.1.4 Les orthoptères

8 espèces d'orthoptères sont connues sur le site :

Tableau 6: Orthoptères en 2016

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut juridique		Liste rouge Centre	Dernière observation
		Europe	France		
<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures				2016
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré				
<i>Euchorthippus elegantulus</i> Zeuner, 1940					
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéroptère commun				
<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)					
<i>Stenobothrus lineatus lineatus</i> (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène			NT	2011
<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté		dét		2016
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte				2011

dét : Espèces déterminantes ZNIEFF

Listes rouges Centre-Val de Loire: Catégories de menace utilisées (d'après UICN) NT : quasi menacée

C.1.5 Les odonates

Un inventaire spécifique simple a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du document de gestion et dans le cadre de l'étude floristique de 2015 mené par Eure-et-Loir Nature. 11 espèces sont recensées et sont les suivantes :

Tableau 7: Odonates en 2016

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut juridique		Liste rouge Centre/ Ile de France	Dernière observation
		Europe	France		
<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande aeshne			CR/NT	2016
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur				2015
<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain			NT/-	
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant				
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle				2016
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant				
<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	Agrion nain			VU/-	2012
<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée				2015
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes				2016
<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe à corps de feu				2015
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin				2016

Listes rouges Centre-Val de Loire ou Ile de France : Catégories de menace utilisées (d'après UICN) CR : en danger critique d'extinction, VU : vulnérable, NT : quasi menacée

C.1.6 Les poissons

Une frayère à brochets a été créée en 2007 sur une des prairies, en connexion avec l'Eure, par la FDPMA et l'AAPPMA la Gardonnette Chartraine. De plus, il existe des données piscicoles issues d'une pêche électrique menée en 2005 à Fontenay-sur-Eure, sur l'Eure, par la FDPMA et la Brigade départementale du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) (voir l'annexe 3 sur les espèces faunistiques).

C.2 – Evaluation

C.2.1 Les amphibiens

Aucune espèce patrimoniale.

C.2.2 L'avifaune

Des précisions seront apportées par l'étude en cours par Eure-et-Loir Nature mais à ce jour, 13 espèces patrimoniales sont présentes, elles sont les suivantes :

Tableau 8: Oiseaux en 2016

Nom scientifique	Nom commun	Statut juridique		Liste rouge Centre/Ile de France	Dernière observation
		Europe	France		
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs		PN	VU/EN	
<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle		PN	CR	
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte		PN		
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	DOI	PN, dét		2016
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse		PN	VU/VU	
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche		PN, dét	NT/NT	1996
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer		PN	NT	2009
<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux		PN	VU	2016
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais			CR/RE	2016
<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet		PN	EN/NT	2009
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine		PN	VU/NT	2009
<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau		dét	VU/VU	2016
<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés		PN	CR/RE	1998

dét : Espèces déterminantes ZNIEFF PN : Protection nationale DOI : Annexe I de la Directive Habitats
Listes rouges Centre-Val de Loire ou Ile-de-France : Catégories de menace utilisées (d'après UICN) RE : éteinte,
CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacée

Le Phragmite des Joncs, *Acrocephalus schoenobaenus*, fréquente les végétations denses des zones humides, comme les roselières, saulaies et la végétation des canaux et fossés. Il établit son nid dans la végétation basse et dense. Le phragmite se nourrit d'insectes et d'araignées. Il est considéré comme rare en Eure-et-Loir, il est classé « vulnérable » sur la liste rouge Centre-Val de Loire et « en danger » sur la liste rouge d'Ile-de-France.



Site internet Oiseaux.net

La Bécassine des marais, *Gallinago gallinago*, est un limicole, fréquentant les zones humides. En France, quelques couples reproducteurs sont présents, dans l'ouest, le Cantal et la Haute-Saône. En période d'hivernage on la trouve dans les prairies humides, landes marécageuses et bords de mares ou d'étangs colonisés par les héliophytes.

Sur la prairie de Luisant, quelques individus sont notés chaque année. Sur la prairie des Trois ponts, une trentaine d'individus a été observée en 2016. Elle est le deuxième site d'hivernage pour l'Eure-et-Loir, après la vallée de la

Conie (comm. pers., M. DOUBLET, 2016). La Bécassine des marais est classée « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge régionale Centre-Val de Loire et « éteinte » sur la liste rouge d'Ile-de-France. Elle constitue ainsi un enjeu majeur pour le site.



Site internet Oiseaux.net

Le Tarier des prés, *Saxicola rubetra*, est une espèce migratrice qui niche dans les milieux agricoles. La population régionale varie entre 100 et 200 individus (Nature Centre, CBNBP, 2014). Cette espèce est victime de la dégradation de ses habitats, comme l'homogénéisation des milieux, l'utilisation des pesticides et la régression des prairies de fauche, son habitat de prédilection. Le Tarier des prés est protégé en France et classé « en danger critique » sur la liste rouge régionale Centre-Val de Loire et « éteinte » sur la liste rouge d'Ile-de-France. Sur le site, il a été vu en 1998, il est probable qu'il ait disparu aujourd'hui, car non revu dans le cadre de l'étude menée par Eure-et-Loir Nature en 2016.



Site internet Oiseaux.net

C.2.3 Les lépidoptères

Une espèce patrimoniale est notée sur le site, il s'agit de la **Petite tortue, *Aglais urticae***, classée « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale. Ce papillon est commun sur le territoire français, mais il se raréfie dans la moitié nord. Il est inféodé aux mégaphorbiaies et prairies humides. Sa chenille se développe sur les Orties. Ce papillon semble influencé par les changements climatiques, régressant en plaine lors de périodes sèches et chaudes et augmentant après des étés frais et pluvieux (ALBOUY, 2009).

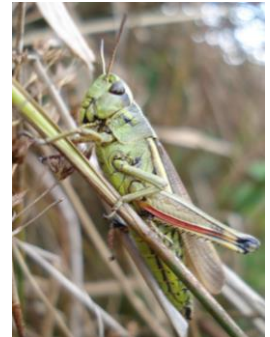


Cen Centre-Val de Loire

C.2.4 Les orthoptères

Deux espèces patrimoniales sont présentes sur le site et sont les suivantes :

- le **Criquet ensanglanté, *Stethophyma grossum***, noté en zone eurosibérienne, du centre de l'Espagne à la Scandinavie et à l'Asie orientale. En France, il est signalé un peu partout, mais pas dans l'extrême sud-est. Des stations existent dans tous les départements de la région Centre-Val de Loire. En raison des atteintes portées aux zones de marais, le Criquet ensanglanté compte aujourd'hui parmi les espèces d'orthoptères subissant un fort déclin de ses populations et de ses sites d'accueil. Il est par ailleurs déterminant ZNIEFF. Le Criquet ensanglanté vit au bord de l'eau et dans les milieux inondés, il fréquente exclusivement les prairies hygrophiles, les biotopes riverains, les roselières et parfois les prairies plus mésophiles mais présentant un engorgement hivernal. Sur le site, il est présent surtout au niveau de la frayère.



Cen Centre-Val de Loire

- le **Criquet de la Palène, *Stenobothrus lineatus***, largement répandu en France et présent dans tous les départements de la région où il est assez commun mais sans être abondant (Nature Centre, CBNBP, 2014). Cette espèce est caractéristique des pelouses et ourlets calcaires (HOUARD, 2007, DOHOGNE, 2013). Il est classé « quasi-menacé » sur la liste rouge régionale. Sur le site, il avait été vu par Stéphane JAULIN de l'OPIE, probablement sur les secteurs les plus écorchés et tondus régulièrement.



PR Rault

C.2.5 Les odonates

3 espèces patrimoniales sont présentes sur le site et sont les suivantes :

La Grande aeshne, *Aeshna grandis*, espèce présente de l'ouest de l'Europe jusqu'en Sibérie. Elle se reproduit dans les eaux riches en végétation aquatique et rivulaire et les adultes sont plutôt inféodés aux zones boisées. La Grande aeshne est présente historiquement en région Centre-Val de Loire, excepté dans le Cher mais d'après les données récentes, l'espèce n'est présente que dans le Loiret et l'Eure-et-Loir. Elle est classée « en danger critique » sur la liste rouge régionale Centre-Val de Loire et « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale d'Île-de-France. Sur l'ENS de la Vallée de l'Eure, elle a été contactée à Fontenay-sur-Eure et Saint-Georges-sur-Eure. Sur la prairie de Luisant, elle a été observée sur l'Eure.



Cen Centre-Val de Loire

L'Agrion nain, *Ischnura pumilio*, se développe dans les milieux tels que des mares, sources, étangs ou fossés. D'affinité subméditerranéenne, son aire de répartition s'étend de l'Europe de l'ouest jusqu'en Chine. En France, il est présent dans la plupart des départements mais semble plus localisé au nord. En région Centre-Val de Loire, il est peu courant et plutôt localisé. Cet agrion détient un fort pouvoir de colonisation sur les milieux humides pionniers. Il avait été observé en 2012 sur un fossé de la prairie.



Cen Centre-Val de Loire

L'Anax napolitain, *Anax parthenope*, fréquente les eaux stagnantes à faiblement courantes en milieux ouverts ou fermés. C'est une espèce commune en région méditerranéenne, qui semble en expansion dans notre région où il est classé « quasi-menacé » sur la liste rouge.



Cen Centre-Val de Loire

D– FACTEURS LIMITANTS

D.1 – Tendances naturelles

D.1.1 Dynamique hydrologique

Les quantités d'eau des fossés, de l'Eure, des nappes d'eaux alluviales et nappes sous-jacentes influent directement sur le caractère humide des zones et par conséquent sur le caractère intrinsèque des habitats biologiques présents sur les espaces naturels de Chartres métropole. Les travaux de recusement des fossés, réalisés en 2000, ont engendré un assèchement des prairies, conduisant à la perte d'habitats biologiques auxquels étaient inféodés faune et flore (amphibiens, odonates, hydrophytes...). Par ailleurs, les précipitations étant en baisse depuis quelques années, les quantités d'eau présentes dans les fossés, nappes d'eau et dans l'Eure remettent relativement en cause le caractère humide des prairies.

Il faut souligner que la pose de seuils sur quelques fossés, réalisée avec une planche en bois et avec des anciens troncs d'arbres ont été bénéfiques pour la dynamique hydrologique, permettant de limiter la vitesse d'écoulement de l'eau et ainsi conserver le caractère humide des milieux aquatiques et adjacents.

D.1.2 Périodes d'intervention de gestion

Afin d'atteindre les objectifs de gestion, fixés plus loin dans le document, certaines précautions sont à prendre en compte, notamment les périodes d'intervention de gestion, fonction de la phénologie des espèces végétales et animales. En effet, les sensibilités biologiques des espèces patrimoniales (et communes) correspondent à des périodes stratégiques de reproduction et de développement des jeunes individus. Les contraintes d'inondation ou humidité importante des sols sont également à prendre en compte pour le choix de la période de gestion optimale.

Tableau 9: Période d'intervention sur les différents milieux du site de la prairie de Luisant sur les propriétés de Chartres métropole

Types de travaux	Période d'intervention	Espèces (ou groupes d'espèces) indicatrices
PRAIRIE MESOPHILE, MEGAPHORBIAIE, PRAIRIE HUMIDE EUTROPHE, OURLET RIVERAIN MIXTE, PELOUSES DE PARCS, CARIÇAIE		
Fauche avec exportation	Après le 15 juin, en laissant des bandes et zones refuges	orthoptères, avifaune, lépidoptères
Fauche avec exportation des bandes et zones refuges	Après le 1 ^{er} octobre	orthoptères, avifaune, lépidoptères
Pâturage	Avril-novembre	orthoptères, avifaune, lépidoptères
ROSELIERES		
Fauche avec exportation	Automne-hiver	avifaune
ARBRES TETARDS		
Taille	Hiver	avifaune, coléoptères

D.1.3 Ecologie des espèces patrimoniales

L'écologie des espèces patrimoniales peut orienter les modalités de gestion conservatoire, comme les périodes d'intervention en fonction des niches écologiques des espèces (habitat naturel, nourriture, phénologie...).

D.1.4 Dynamique des plantes invasives

Deux espèces végétales considérées comme invasives et **une sur la liste de veille des espèces végétales invasives** sont présentes sur les propriétés :

- **la Renouée du Japon** : Originnaire d'Asie, la Renouée du Japon a été introduite en 1825 en Europe, pour ses qualités ornementales, mellifères et fourragères (bien qu'elle soit peu appréciée des animaux). Naturalisée à la fin du 19^{ème} siècle, elle est devenue envahissante en Europe après une période de latence de 100 ans environ. En France, elle a été introduite volontairement en 1939 comme plante ornementale. Elle peut atteindre jusqu'à 3 m de haut et ces rhizomes (tiges souterraines) jusqu'à 3 m de profondeur. La croissance rapide, le feuillage abondant et la sécrétion de substances toxiques sont autant d'armes qui réduisent la biodiversité et nuisent aux espèces locales. Les travaux routiers ou les transports de matériaux facilitent leur prolifération par la présence de racines dans les remblais et la création de sols nus facilement colonisables.

- **le Robinier faux-acacia (présent à proximité)** : espèce exogène d'origine nord-américaine, qui peut banaliser les boisements naturels en s'installant dans les espaces ouverts suite à une coupe ou à un phénomène naturel (tempête, foudre, feu...). Le Robinier faux-acacia est une espèce pionnière héliophile se développant sur les sols secs et biens drainés (remblais, talus, surfaces dénudées par la dynamique fluviale dans le lit majeur des fleuves...).

- **l'Impatience de Balfour** : espèce non considérée comme invasive en région Centre-Val de Loire mais inscrite sur la liste de veille. Une petite station a été vue en 2015 dans le cadre de l'étude floristique d'Eure-et-Loir Nature et Chartres métropole est intervenue pour l'éliminer.

Il faut noter que dans le précédent document de gestion, l'Erable negundo avait été noté, Chartres métropole les a abattus et les a remplacés par d'autres espèces locales.

3 espèces animales considérées comme invasives sont présentes sur les propriétés :

- **Le Ragondin** : originaire d'Amérique du sud, il fut importé en France à la fin du 19^e siècle pour l'exploitation de sa fourrure. Des animaux furent lâchés ou se sont échappés et ont ainsi pu coloniser le territoire français.
- **Le Rat musqué** : originaire d'Amérique du nord, il fut importé en France au début du 20^e siècle également pour l'exploitation de sa fourrure. Des animaux furent lâchés ou se sont échappés et ont ainsi pu coloniser presque l'ensemble du territoire français.

Ces espèces posent de sérieux problèmes quant au maintien des berges de rivières et fossés. Ils creusent des terriers et galeries dans les berges, déstructurant et fragilisant ces dernières.

- **La Coccinelle asiatique** : Originaire du sud-est de l'Asie, elle fut importée en Belgique pour la lutte biologique. Elle colonise alors la France depuis le début des années 2000, par le Nord. Cette espèce entre en compétition (pour la nourriture, l'espace...) avec les coccinelles indigènes et se nourrit également des larves de coccinelles indigènes.

Ces espèces végétales et animales présentent un danger pour la sauvegarde des habitats biologiques et de la biodiversité.

D.2 – Tendances induites par l'Homme

D.2.1 Qualité physico-chimique et biologique de rivière Eure

La qualité physico-chimique de l'Eure a été évaluée en 2011 selon les grilles du Système d'Evaluation de la Qualité-Eau (SEQ-Eau). Les affluents de l'Eure ne disposent pas de données d'évaluation de la qualité de l'eau.

Tableau 10: Qualité physico-chimique de l'Eure à Ver-lès-Chartres, en 2011

Paramètres suivis	Qualité de l'Eau
Matières organiques et oxydables (MOOX) <i>Provenant pour l'essentiel des rejets domestiques et industriels, les MOOX consomment l'oxygène de la rivière.</i>	Bonne
Matières azotées (hors nitrates) <i>Issues des rejets domestiques et industriels, les matières azotées contribuent au développement excessif d'algues dans l'eau et peuvent avoir des effets toxiques sur les écosystèmes de la rivière.</i>	Bonne
Nitrates <i>Liés à la céréaliculture intensive (dans le cas présent), les nitrates constituent un handicap à la production d'eau potable par ruissellement et par infiltration dans les nappes d'eau et favorisent le développement excessif de végétaux aquatiques.</i>	Médiocre
Matières phosphatées <i>Principales responsables de l'eutrophisation des rivières (et plans d'eau), les matières phosphatées sont essentiellement contenues dans les rejets domestiques.</i>	Moyenne

D.2.2 Prélèvements d'eau

Les nombreux prélèvements d'eau, en particulier les pompages agricoles, pratiqués sur le plateau beauceron induisent une baisse des nappes d'eau calcaires de Beauce et nappe de la craie mais également des rivières, comme l'Eure.

TROISIEME PARTIE : DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION ET PLAN DE TRAVAIL







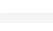


A – DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Objectifs à long terme	Facteurs d'influence	Objectifs du plan	Opérations	Priorité	Code
Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)	Dynamique de végétation Dynamique fluviale Période d'intervention Ecologie des espèces	Maintenir la mosaïque de prairies humides à caractère inondable	Fauche tardive et broyage tardif des prairies à caractère inondable	1	GH1
			Pâturage des prairies à caractère inondable	1	GH2
		Maintenir et restaurer les roselières nécessaires à la reproduction des oiseaux paludicoles	Fauche tardive des roselières	1	GH3
		Restaurer les sites de reproduction potentiels pour les amphibiens	Curage des mares	2	GH4
		Maintenir la fonctionnalité des zones humides et des annexes fluviales	Gestion du niveau d'eau de l'Eure pour la fonctionnalité de la frayère à Brochets et suivi annuel de la frayère	2	SE1
			Installation de seuils sur certains fossés ou reprofilage de berges	2	GH5
		Lutter contre les espèces invasives	Veille sur la Renouée du Japon Piégeage du ragondin et rat musqué	1 1	GH6 GH7
Favoriser la naturalité des boisements alluviaux nécessaire aux espèces inféodées (oiseaux, chiroptères, coléoptères saproxyliques)	Dynamique fluviale Dynamique de végétation Période d'intervention	Maintenir les ripisylves et haies de fossés	Entretien des fossés	2	GH8
			Entretien des ripisylves et haies de fossés	3	GH9
Maintenir un maillage d'arbres têtards nécessaire au développement des coléoptères saproxyliques et des chiroptères	Dynamique de végétation Période d'intervention Ecologie des espèces	Maintenir et restaurer le maillage d'alignements d'arbres têtards	Entretien et création d'alignements d'arbres têtards	1	GH10
Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques	Lacunes de connaissances	Approfondir la connaissance des espèces	Réalisation d'inventaires concernant les chiroptères	1	SE2
			Réalisation d'inventaires concernant l'avifaune	1	SE3
			Réalisation d'inventaires concernant les amphibiens	2	SE4
			Réalisation d'inventaires concernant les coléoptères saproxyliques	2	SE5
			Réalisation d'inventaires concernant les orthoptères, lépidoptères et odonates	3	SE6
Optimiser la gestion du site	/	Assurer le suivi administratif et technique régulier	Assurer le lien avec les responsables des services techniques de Chartres métropole	1	AD1
			Réactualisation du document de gestion	1	AD2



OPERATIONS TECHNIQUES 2017-2026



-  GH1 Fauche et broyage des prairies à caractère inondable
-  GH4 Curage de mares
-  GH3 Fauche tardive des roselières
-  GH2 Pâturage des prairies à caractère inondable
-  GH7 Piégeage du ragondin et rat musqué
-  GH5/GH8 Entretien des fossés et installation de seuils ou reprofilage de berges
-  GH9 Entretien des ripisylves et haies de fossés
-  GH10 Entretien et création des arbres têtards
-  GH6 Veille sur la Renouée du Japon


1:3 700


0 37 74 mètres



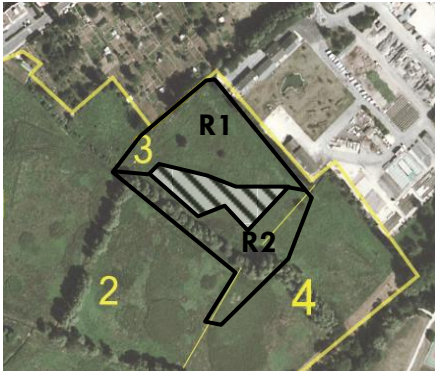
B – LES OPERATIONS DE GESTION

B.1 – Gestion

GH 1 – Fauche tardive et broyage tardif des prairies à caractère inondable										
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)				OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Maintenir la mosaïque de prairies humides à caractère inondable				PRIORITE : 1		
LOCALISATION : Prairies 1-2-3-4-5-8							SUPERFICIE : 10,7 ha			
DESCRIPTION DE LA GESTION :										
										
<p>Dans l'idéal, l'ensemble des prairies non pâturées pourra être géré par fauche avec exportation. Sinon, les prairies 1 et 3 pourront être gérées par broyage en alternant les zones chaque année, dans le but de conserver au mieux les mégaphorbiaies et prairies hygrophiles, de diversifier les milieux et de conserver des bandes refuges pour la faune (oiseaux, insectes) chaque année. Les prairies 4 et 5 ainsi que les abords du chemin ouest-est pourront être gérés par fauche avec exportation en laissant des bandes refuges en périphérie. Le broyage et la fauche seront effectués de manière centrifuge afin de permettre à la faune de pouvoir s'enfuir. (voir l'annexe 4 sur la fauche centrifuge).</p> <p>Prairie 1 : Fauche/Broyage d'une zone par an</p> <p>Prairie 3 : Fauche/Broyage d'une zone par an, excepté la roselière (voir GH 3)</p> <p>Prairie 4 : La prairie abrite la frayère à Brochets, cette zone sera fauchée à des dates différentes dans le but de préserver la végétation hydrophyte des bras de la frayère. Les bras de la frayère seront fauchés à partir du 1^{er} octobre. En revanche, la prairie sera fauchée après le 15 juin, en conservant des bandes refuges, tous les ans</p> <p>Prairie 5 : la prairie sera fauchée après le 15 juin, en conservant des bandes refuges, tous les ans</p> <p>Prairie 8, zones M/L et N Fauche/Broyage tous les 2 ans (tous les ans si colonisation des ligneux). Les zones M et L correspondent aux zones des abords du fossé. La zone M correspond à la zone entre le fossé et la clôture de la prairie pâturée. Une année sur deux les zones L/M seront fauchées/broyées en alternance, la zone N sera broyée une année sur 2, les zones O et P fauchés/broyés une année sur deux.</p>										
PERIODE D'INTERVENTION : Fauche/Broyage après le 1 ^e octobre pour toutes les prairies, excepté les prairies 4 et 5 qui seront fauchées après le 15 juin et après le 1 ^e octobre pour les bras de la frayère.										
COUT DE REFERENCE : broyage 500€/ha, fauche : 2000€/ha (si prestation) PERSONNEL CONCERNE : Chartres métropole, prestataire										
ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : BROYAGE ET FAUCHE										
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	B,D,L,N,P, chemin,4 5=6.4 ha	C,E,M,O, chemin,4 5=6.6 ha	A,D,L,N,P, chemin,4,5 =6.65 ha	B,E,M,O, chemin,4 5=6.9 ha	C,D,L,N,P, chemin,4 5=6.1 ha	A,E,M,O, chemin,4 5=7.1 ha	B,D,L,N,P, chemin,4 5=6.4 ha	C,E,M,O,c hemin,4,5 =6.6ha	A,D,L,N,P, chemin,4 5=6.65 ha	B,E,M,O, chemin,4 5=6.9 ha
Coût d'investissement	12800€	13200€	13300€	13800€	12200€	14200€	12800€	13200€	13300€	13800€

GH 2 – Pâturage des prairies à caractère inondable										
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)				OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Maintenir la mosaïque de prairies humides à caractère inondable				PRIORITE : 1		
LOCALISATION : Prairies 2-6-7							SUPERFICIE : 6,10 ha			
DESCRIPTION DE LA GESTION :										
<p>Les prairies 2, 6 et 7 seront pâturées telle la gestion actuelle, en adaptant le chargement de pâturage. Le but est de diversifier les modalités de pâturage afin d'observer une diversification d'habitats biologiques. Aucun affouragement ne sera effectué.</p>										
PERIODE D'INTERVENTION :										
Prairie 2 : Chargement de pâturage : 0.5 UGB ² /ha soit 2 chevaux d'avril à mai et de septembre à octobre										
Prairie 6 : Chargement de pâturage : 0.5 UGB/ha soit 2 chevaux d'avril à novembre										
Prairie 7 : Exclusion de la partie J la première période de pâturage puis ouverture de la prairie dans sa totalité au pâturage : Chargement de pâturage : 0.60 UGB/ha pour la première période soit 3 chevaux de mai à juillet . 0.47 UGB ha soit 2 chevaux d'août à novembre										
COÛT DE REFERENCE : / PERSONNEL CONCERNE : Carillon, Chartres métropole										
ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : Le centre équestre le Carillon est chargé dans le cadre d'une convention signée avec Chartres métropole, d'amener les chevaux et de remplir les abreuvoirs. Chartres métropole serait chargé de déplacer la clôture temporaire de la prairie 7.										
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	6,10 ha	6,10 ha	6,10 ha	6,10 ha	6,10 ha	6,10 ha	6,10 ha	6,10 ha	6,10 ha	6,10 ha
Coût d'investissement	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

² UGB : Unité Gros Bétail, unité agricole utilisée afin d'unifier les différentes catégories d'animaux et calculer le chargement de pâturage, en lien avec la surface, la durée de pâturage et le milieu naturel présent. On considère un pâturage extensif jusqu'à 0.5 UGB/ha/an.

GH 3 – Fauche tardive des roselières											
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)				OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Maintenir et restaurer les roselières nécessaires à la reproduction des oiseaux paludicoles				PRIORITE : 1			
LOCALISATION : Roselière										SUPERFICIE : 1,54 ha	
DESCRIPTION DE LA GESTION :											
<p>La roselière est présente dans la prairie 3 et en périphérie de la prairie 4. Elle a augmenté par rapport au précédent document de gestion. La roselière sera divisée en 2 parties, qui seront fauchées avec exportation en alternance, dans le but de conserver des zones refuges, avec une année de repos (aucune intervention).</p>											
PERIODE D'INTERVENTION : automne-hiver											
COUT DE REFERENCE : 3000€/ha (si prestation) PERSONNEL CONCERNE : Chartres métropole											
ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION :											
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Surface	R2 = 0,74ha		R1 = 0,8ha		R2		R1		R2		R1
Coût d'investissement	2220€		2400€		2220€		2400€		2220€		2400€

GH 4 – Curage de mares											
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)				OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Restaurer les sites de reproduction potentiels pour les amphibiens				PRIORITE : 2			
LOCALISATION : Mares										SUPERFICIE : 500 m ²	
DESCRIPTION DE LA GESTION :											
<p>Les mares des prairies 1 et 7 ont été curées en 2015 par moitié et pour l'autre moitié en 2016, afin de préserver la faune. En effet, afin de préserver les mares, il est préconisé un curage tous les 10-15 ans, en fonction de la dynamique, afin d'éviter leur comblement. Le but est l'exportation de la couche de vase. Les matériaux curés de la mare dans la prairie 1 devront être analysés (pollution en 2007 et 2008 à proximité de la mare). En fonction des résultats, les matériaux seront déposés sur la prairie ou exportés vers une plateforme de boues d'épuration. Les matériaux des autres mares pourront être déposés aux abords de la mare, afin de permettre à la faune de pouvoir retourner dans la mare. Un autre curage est donc préconisé en 2025 et 2026 sur les deux mares. Le fait de vider les mares avant l'intervention permettrait d'enlever plus de matière.</p>											
PERIODE D'INTERVENTION : septembre-octobre											
COUT DE REFERENCE : régie PERSONNEL CONCERNE : Chartres métropole											
ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION :											
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Surface									Mares par moitié	Mares par moitié	
Coût d'investissement									/	/	

GH 5 – Installation de seuils sur certains fossés ou reprofilage de berges											
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)				OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Maintenir la fonctionnalité des zones humides et des annexes fluviales				PRIORITE : 2			
LOCALISATION : Fossés								SUPERFICIE : /			
DESCRIPTION DE LA GESTION : Les fossés de la prairie ont été créés dans le but de drainer cette dernière et par conséquent de réduire les impacts d'inondations potentielles. Cette opération a entraîné un assèchement de la prairie conduisant à la réduction d'habitats naturels patrimoniaux et des espèces inféodées comme les amphibiens et les oiseaux. Le but de l'opération est de permettre à l'eau de rester plus longtemps sur les prairies par le rehaussement du niveau d'eau des fossés soit par la mise en place de seuils, soit par le reprofilage de berges. Dans le cadre du précédent document de gestion, un seuil avait été installé avec une planche en bois ainsi qu'un vieux tronc, d'autres vieux troncs seront installés début 2017. En cas de besoin, d'autres seuils pourront être mis en place.											
PERIODE D'INTERVENTION : toute l'année											
COÛT DE REFERENCE : / PERSONNEL CONCERNE : Chartres métropole											
ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION :											
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Surface	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	
Coût d'investissement	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	

GH 6 – Veille sur la Renouée du Japon											
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)				OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Lutter contre les espèces invasives				PRIORITE : 1			
LOCALISATION : Dans le jardin à proximité de la prairie 3								SUPERFICIE : 3 m ²			
DESCRIPTION DE LA GESTION : Les espèces végétales invasives telles que la Renouée du Japon prolifèrent et se substituent aux espèces indigènes et en conséquence, perturbent les écosystèmes. Une station est présente au niveau d'un jardin jouxtant la prairie 3. A ce jour, la station ne prolifère pas, mais il faudra continuer à veiller à ce qu'elle ne s'implante pas dans la prairie.											
PERIODE D'INTERVENTION : mai-août											
COÛT DE REFERENCE : 2000€/1000m ² (passages par an) si débroussaillage avec export (si exportation) (si prestation)											
PERSONNEL CONCERNE : Chartres métropole/Prestataire											
ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION :											
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Surface	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	
Coût d'investissement	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	

GH 7 – Piégeage du ragondin et rat musqué										
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)				OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Lutter contre les espèces invasives				PRIORITE : 1		
LOCALISATION : Fossés et Eure						SUPERFICIE : 2,5 km linéaire (fossés et rivière)				
DESCRIPTION DE LA GESTION : Ragondin et Rat musqué destructurent les berges en creusant des terriers. La régulation de leur population est une problématique commune à tous les hydrosystèmes du département et au-delà. Un piégeage régulier de l'espèce sur les fossés et l'Eure contribuerait à la préservation des berges et à la protection des milieux aquatiques et rivulaires. Sur la prairie de Luisant, des chasseurs à l'arc interviennent. Il conviendra de maintenir le partenariat avec ces derniers.										
PERIODE D'INTERVENTION : toute l'année										
COUT DE REFERENCE : Piégeur professionnel, 5 j/mois et 15 boîtes à fauve : 1500 €/an (source : Entreprise Chasses et Pêches gardées de Sologne).										
PERSONNEL CONCERNE : Piégeurs agréés ou sociétés communales de chasse, FDPPMA ; AAPPMA										
ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION										
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel
Coût d'investissement	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

GH 8 – Entretien des fossés										
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Favoriser la naturalité des boisements alluviaux nécessaire aux espèces inféodées (Frêne, Saule, Aulne)				OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Maintenir les ripisylves et haies de fossés				PRIORITE : 2		
LOCALISATION : Fossés						SUPERFICIE : 720 m (excepté les fossés intégrés aux prairies)				
DESCRIPTION DE LA GESTION : Les fossés sont des micro-écosystèmes abritant plusieurs habitats biologiques du fait des conditions physiques et hydrauliques qui leur sont propres. La végétation présente est de type héliophyte et hydrophyte (Salicaire commune, Joncs, Carex...), milieux peu présents sur la prairie de Luisant et plus globalement à l'échelle du département, lieux de vies permanents ou temporaires des insectes, amphibiens et oiseaux notamment. Le but de l'opération est de continuer la préservation initiée dans le précédent document de gestion, pour la végétation présente sur les berges des fossés, en limitant la colonisation des ligneux en pied et milieu de berge. Un broyage par an est donc préconisé, à l'automne, ce qui permet d'éviter la colonisation des ligneux (important pour le Râle d'eau). Dans le cas des fossés bordant les sentiers et zones de pelouses de parcs, l'objectif est de continuer à laisser en développement naturel la berge une bande de 1m le long de la berge et d'associer une fauche/broyage du haut, milieu de berge et pied de berge, une fois par an. Dans le cas où les fossés sont intégrés aux prairies fauchées/broyées, la gestion du fossé sera associé à la gestion de la prairie. Certains fossés ne seront entretenus qu'une fois tous les deux ans. Concernant la végétation aquatique des fossés, aucune intervention ne sera réalisée, sauf dans le cas où la végétation empêcherait la libre circulation de l'eau et menacerait d'inonder les sentiers piétonniers et cyclables.										
PERIODE D'INTERVENTION : Fauche/Broyage après le 1 ^e octobre										
COUT DE REFERENCE : 500€/ha (si prestation)										
PERSONNEL CONCERNE : Chartres métropole										
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	720 m	720 m	720 m	720 m	720 m	720 m	720 m	720 m	720 m	720 m
Coût d'investissement	régie	régie	régie	régie	régie	régie	régie	régie	régie	régie

GH 9 – Entretien des ripisylves et haies de fossés										
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Favoriser la naturalité des boisements alluviaux nécessaire aux espèces inféodées (oiseaux, chiroptères, coléoptères saproxyliques)				OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Maintenir les ripisylves et haies de fossés				PRIORITE : 3		
LOCALISATION : Haies et berges de l'Eure							SUPERFICIE : /			
DESCRIPTION DE LA GESTION : Les ripisylves remplissent des fonctions fondamentales pour les cours d'eau : réserve de biodiversité, filtration et épuration des eaux, maintien des berges, zones de refuge et d'alimentation, apport de nourriture et d'habitats pour la faune aquatique, limitation du réchauffement de l'eau par l'ombrage, enjeux paysagers et sociaux (promenade...). Une bonne structuration de la ripisylve contribue à la pleine expression des cortèges floristiques et faunistiques, notamment des insectes saproxyliques. L'entretien de la ripisylve repose sur certains textes : <ul style="list-style-type: none"> • Entretien des berges (art. 114 et L. 232-1 du Code Rural) : coupe des arbres de berges dangereux susceptibles de tomber et de constituer des embâcles entravant le libre écoulement des eaux. Ces interventions assurent également le dosage de la lumière en bordure de rivière (importance de l'éclaircissement : productivité primaire, biocénoses animales). Il est important de respecter certaines mesures : <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas de plantations, exclure les essences à enracinement tabulaire, comme les peupliers cultivars et les espèces invasives, diversifier les espèces, locales, permettant de diminuer le risque de maladies, comme le phytophthora de l'aune présent sur les ripisylves de la prairie de Luisant et d'augmenter la biodiversité. Ayant peu de recul d'expériences sur le phytophthora, la préconisation est d'abattre les arbres malades, menaçant de tomber dans l'eau. La CATER du Conseil général met un place un protocole de suivi de la maladie. • Ne pas abattre les arbres morts, qui ne menacent pas de tomber et par conséquent de déstructurer la berge (les arbres morts sont des lieux de vies pour entre autres les coléoptères saproxyliques, les pics et les chauves-souris). Il est également possible de ne couper seulement les branches menaçant de tomber ou de laisser le tronc sur place. • Veiller à une adéquation type d'engins / fréquence de leur utilisation avec les caractéristiques du sol, • Préserver au mieux les strates arbustives et herbacées lors des opérations sylvicoles, • Proscrire l'usage des produits phytosanitaires. <p>Les ripisylves actuelles ne nécessitent pas d'entretien lourd, mais un suivi régulier en lien avec la gestion décrite précédemment, excepté la taille des arbres têtards (voir ci-dessous). La haie bordant la prairie 1 à l'ouest pourra être taillée au lamier et non à l'épareuse (qui provoque un déchiquetage des branches, nocif pour l'arbre). Dans le même esprit que la gestion des fossés, l'action au niveau des ripisylves consiste à ne pas faucher à moins d'1 m du haut de berge. En revanche aucun broyage n'est réalisé, dans le but que les strates herbacées et arbustives de la ripisylve se développent. Des places de pêche de 3 m chacune, seront conservées, avec un broyage régulier si nécessaire.</p>										
PERIODE D'INTERVENTION : automne-hiver										
COUT DE REFERENCE : 10€/mL (si prestation)										
PERSONNEL CONCERNE : Chartres métropole										
ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION :										
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel	ponctuel
Coût d'investissement	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

GH 10 – Entretien et création d'alignements d'arbres têtards										
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Maintenir un maillage d'arbres têtards, nécessaire au développement des coléoptères saproxyliques et des chiroptères					OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Maintenir et restaurer le maillage d'alignements d'arbres têtards			PRIORITE : 1		
LOCALISATION : Tout le site								SUPERFICIE : /		
					DESCRIPTION DE LA GESTION : <ul style="list-style-type: none"> — Alignement existant — Alignement existant (créé en 2010) — Haie — Ripisylve — Alignement à créer <p>Les arbres taillés en arbres têtards composent des éléments paysagers marquants et reflètent les usages passés. Cette technique de taille régulière à la base des branches, généralement des saules, était utilisée pour la production de bois ou la délimitation de parcelles. En outre, ils constituent un élément actif de la biodiversité en accueillant de nombreux insectes et des oiseaux cavernicoles. Au regard de ces éléments et au vu de leur raréfaction dans le paysage beauceron et plus largement</p>					
<p>sur le territoire national, il importe de les préserver. Un entretien est donc préconisé pour les arbres têtards, celui-ci est déjà entrepris par Chartres métropole. De plus, de nouveaux alignements ont été installés et de nouveaux sont à prévoir dans le but de créer une continuité écologique. Il est important d'avoir des arbres têtards sur des zones non fréquentées par le grand public, notamment pour la tranquillité des oiseaux cavernicoles.</p>										
<p><u>Création d'arbres têtards (voir l'annexe 5)</u> La création d'arbres têtards pourra être réalisée sur deux ans, elle inclut différentes tailles : Le bouturage commence à la fin de l'hiver par un prélèvement de "plançons" : jeunes tiges bien droites de 2 à 3 m (branches des arbres taillés), les plants seront espacés entre 3 et 10 m. Quand le diamètre de l'arbre atteint environ 5-10 cm, on effectue le premier étiéage de l'arbre, à la hauteur souhaitée (1,50-1,70m). Puis tous les ans une coupe des gourmands est effectuée voire une coupe de la « tête ». Après 3-5 ans, un nouvel étiéage est réalisé afin de former la « tête » de l'arbre. L'entretien de l'arbre est alors ensuite réalisé tous les 8-12 ans. Ces entretiens sont nécessaires afin d'éviter la formation de branches trop grosses et trop lourdes qui pourraient tomber ou déséquilibrer l'arbre voire provoquer la déchirure de la tête de l'arbre. Il est important de couper les branches au-dessus du bourrelet cicatriciel pour éviter toute fragilisation de l'arbre et l'apparition de maladies liées à la colonisation par les parasites. Il est nécessaire de laisser un petit "chicot" à la base des tiges pour faciliter la reprise des "bourgeons dormants". Les résidus de coupe seront utilisés pour le bouturage ou exportés vers des plates-formes de compostage.</p>										
<p><u>Entretien</u> Les arbres déjà taillés en têtards devront être entretenus par une nouvelle taille puis une taille tous les 8-12 ans. Il faudra veiller à laisser un tire-sève pour la coupe d'entretien concernant les vieux arbres têtards qui n'ont pas été entretenus. Certains arbres présents (saules et frênes) peuvent être taillés en têtards, une nouvelle coupe sera donc réalisée puis une coupe tous les 8-12 ans. A noter que les frênes peuvent être taillés moins souvent que les saules, étant donné que leur croissance est plus lente. La démarche à suivre est celle utilisée par Chartres métropole, tailler les arbres têtards, non pas par tronçons (perturbation trop importante des écosystèmes) mais par individus : Taille d'un arbre sur trois. Il est primordial de conserver les arbres têtards morts, s'ils ne gênent pas la sécurité des personnes empruntant les sentiers, dans le but de restaurer la fréquentation des oiseaux cavernicoles et maintenir l'habitat pour les coléoptères saproxyliques. Il faudra replanter de jeunes sujets près des vieux saules, afin que les alignements soient conservés lorsque les vieux arbres tomberont.</p>										
PERIODE D'INTERVENTION : mi-novembre à mi-mars (sève descendue, et dérangement mineur des insectes et oiseaux)										
COUT DE REFERENCE : restauration d'un arbre têtard 300€/arbre, création d'arbre en têtard: 100€/arbre (si prestation)										
PERSONNEL CONCERNE : Chartres métropole										
ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION :										
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé
Coût d'investissement										

B.2 – Suivi écologique

Tous les suivis écologiques exceptés le suivi de la frayère (SE1) et celui concernant les amphibiens (SE4) seront à réaliser en même temps sur la prairie des trois ponts (afin de minimiser les coûts).

SE 1 – Gestion du niveau d'eau de l'Eure pour la fonctionnalité de la frayère à Brochets et suivi annuel de la frayère		
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable (mégaphorbiaies, roselières, prairies mésophiles, prairies humides) nécessaire aux espèces qui y sont inféodées (Phragmite des joncs, Râle d'eau, orthoptères, odonates)	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Maintenir la fonctionnalité des zones humides et des annexes fluviales	PRIORITE : 2
LOCALISATION : Frayère à brochets		SUPERFICIE : /
DESCRIPTION DE LA GESTION : L'opération de gestion de niveau d'eau est d'ores et déjà réalisée par le garde rivière de l'AAPPMA de la Gardonnette Chartraine et le technicien de la FDPPMA. Le garde ou le technicien sont chargés d'ouvrir et fermer le vannage à l'entrée de la frayère en période de reproduction. Cette opération est primordiale pour le bon fonctionnement de la frayère à brochets. Un suivi qualitatif de reproduction du brochet pourra être réalisé par la FDPPMA.		
PERIODE D'INTERVENTION : Novembre à Mai		
PERSONNEL CONCERNE : AAPPMA la Gardonnette Chartraine et FDPPMA		

SE 2 – Réalisation d'inventaires concernant les chiroptères										
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Approfondir la connaissance des espèces	PRIORITE : 1								
LOCALISATION : Tout le site		SUPERFICIE : 18,62 ha								
DESCRIPTION DE LA GESTION : Au vu des alignements de saules têtards, en particulier les vieux arbres présentant des cavités, ils sont susceptibles d'être des lieux privilégiés pour l'hivernage et la reproduction des chiroptères. Un inventaire concernant ce groupe pourra être réalisé sur l'ensemble des arbres têtards.										
COUT DE REFERENCE : 400 €/jour d'inventaire, 400 € pour la mise en forme des données (source : LPO Touraine).										
PERIODE D'INTERVENTION : Recherche de gîtes d'hivernage et de reproduction : toute l'année DéTECTEURS à ultrasons : juin-juillet										
PERSONNEL CONCERNE : Prestataire (Eure-et-Loir Nature...)										
ESTIMATION DE L'INTERVENTION :										
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coût d'investissement		4000€								

SE 3 – Réalisation d'inventaires concernant l'avifaune										
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques					OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Approfondir la connaissance des espèces				PRIORITE : 1	
LOCALISATION : Tout le site								SUPERFICIE : 18,62 ha		
DESCRIPTION DE LA GESTION : Les prairies humides à caractère inondable et arbres têtards sont susceptibles d'accueillir un cortège avifaunistique remarquable. L'inventaire réalisé en 1995 par Eure-et-Loir Nature dans le cadre des ZNIEFF, indique une richesse notamment au niveau des oiseaux paludicoles. Cette année, Eure-et-Loir Nature réalise une étude qui se terminera en mars 2017 et qui a pour objectif de recenser l'avifaune nicheuse et hivernante. Cette étude a d'ores et déjà révélé l'enjeu concernant le Rôle d'eau en hivernage et nicheur. Un suivi permettra de connaître l'évolution dans le temps de ces espèces. Une attention particulière sera portée à la Chouette chevêche, non retrouvée durant l'étude en 2016 mais présente en 1998 sur la prairie de Luisant. Un inventaire exhaustif est donc préconisé plus particulièrement sur l'avifaune nicheuse (points d'écoute) en 2021.										
COÛT DE REFERENCE : 3900 € (source : Eure-et-Loir Nature).										
PERIODE D'INTERVENTION : Recensement des oiseaux nicheurs : avril à juin (1 comptage mensuel) Recensement des oiseaux hivernants : décembre-février (1 comptage mensuel)										
PERSONNEL CONCERNE : Prestataire (Eure-et-Loir Nature...)										
ESTIMATION DE L'INTERVENTION :										
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coût d'investissement					3900€					

SE 4 – Réalisation d'inventaires concernant les amphibiens										
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques					OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Approfondir la connaissance des espèces				PRIORITE : 2	
LOCALISATION : Mares								SUPERFICIE : 500m ²		
DESCRIPTION DE LA GESTION : Au vu des mares et fossés présents sur la prairie de Luisant, les amphibiens sont susceptibles de s'y reproduire et de s'y développer. Seule la Grenouille verte est présente mais compte tenu des travaux de curage des mares et de la gestion des fossés, un nouvel inventaire pourrait être réalisé en 2021. Celui-ci portera sur les anoures et les urodèles.										
COÛT DE REFERENCE : 400 €/jour d'inventaire ; 500 € pour la rédaction du rapport										
PERIODE D'INTERVENTION : Février à mai : comptage des pontes et observations d'individus (adultes, têtards) Juin à août : recensement des indices de reproduction (têtards).										
PERSONNEL CONCERNE : Prestataire (associations naturalistes...)										
ESTIMATION DE L'INTERVENTION :										
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coût d'investissement					4000€					

SE 5 – Réalisation d'inventaires concernant les coléoptères saproxyliques											
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques				OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Approfondir la connaissance des espèces				PRIORITE : 2			
LOCALISATION : Tout le site								SUPERFICIE : 18,62 ha			
DESCRIPTION DE LA GESTION : Au vu des alignements de saules têtards, en particulier les vieux arbres présentant des cavités, certains insectes, inféodés à ces milieux, les coléoptères saproxyliques (nombre d'espèces patrimoniales) peuvent être installés. Un inventaire concernant ce groupe pourra être réalisé sur l'ensemble des vieux arbres têtards.											
COUT DE REFERENCE : 6000€ (source : OPIE, inventaire plus rédaction d'un rapport)											
PERIODE D'INTERVENTION : mai-octobre											
PERSONNEL CONCERNE : Prestataire (associations naturalistes...)											
ESTIMATION DE L'INTERVENTION :											
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Coût d'investissement			6000€								

SE 6 – Réalisation d'inventaires concernant les orthoptères, lépidoptères et odonates											
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques				OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Approfondir la connaissance des espèces				PRIORITE : 2			
LOCALISATION : Tout le site								SUPERFICIE : 18,62 ha			
DESCRIPTION DE LA GESTION : Au vu des milieux naturels existants, notamment les prairies humides, les zones sont susceptibles d'accueillir une entomofaune riche et patrimoniale. Six espèces patrimoniales sont d'ores et déjà connues (<i>Aglais urticae</i> , <i>Stethophyma grossum</i> , <i>Stenobothrus lineatus</i> , <i>Aeshna grandis</i> , <i>Anax parthenope</i> , <i>Ischnura pumilio</i>). Un suivi de ces groupes pourrait être intéressant avec un nouvel inventaire en 2022 car seul un suivi sur plusieurs années permet de savoir si la gestion mise en place est bénéfique pour ces groupes. Il portera prioritairement sur les lépidoptères rhopalocères (recherche de Cuivré des marais), les orthoptères et secondairement sur les odonates.											
COUT DE REFERENCE : 5000€ (OPIE)											
PERIODE D'INTERVENTION : Avril à septembre											
PERSONNEL CONCERNE : Prestataire (OPIE, Eure-et-Loir Nature...)											
ESTIMATION DE L'INTERVENTION :											
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Coût d'investissement						5000€					

B.3 – Suivi administratif

AD1 – Assurer le lien avec les services techniques et élus de Chartres métropole		
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Optimiser la gestion du site	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Assurer le suivi administratif et technique régulier	PRIORITE : 1
LOCALISATION : /		SUPERFICIE : /
DESCRIPTION DE LA GESTION : Un lien étroit sera assuré entre Chartres métropole, gestionnaire des zones et le Conservatoire, qui a établi le plan de gestion, afin d'échanger sur les mesures de gestion préconisées et à appliquer sur les zones.		

AD2 – Réactualisation du document de gestion		
OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Optimiser la gestion du site	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Assurer le suivi administratif et technique régulier	PRIORITE : 1
LOCALISATION : /		SUPERFICIE : /
DESCRIPTION DE LA GESTION : En 2026, au terme du présent plan de gestion, une évaluation des opérations techniques prévues sera réalisée par le Conservatoire. A partir de ce bilan, une réactualisation du plan de gestion est accomplie comprenant la rédaction du document mais également un renouvellement partiel du diagnostic écologique (cartes des habitats biologiques...) Cette opération technique serait effectuée par le Conservatoire (fonctionnement : 20 jours). A noter qu'une évaluation de la gestion annuelle est préconisée, voir ci-après.		

C – LE PLAN DE TRAVAIL

D – EVALUATION DE LA GESTION ANNUELLE

En fin d'année, une évaluation sera réalisée sur la gestion mise en place sur l'année écoulée et afin de conserver une trace sur l'historique de gestion. Cette évaluation pourra se faire en créant des fiches comprenant les tableaux des fiches opérations de gestion décrites précédemment, les objectifs de plan, indicateurs de réalisation de l'objectif de plan, opérations et indicateurs de réalisation des actions.

BIBLIOGRAPHIE

↳ Ouvrages généraux :

- BISSARDON M. & GUIBAL L. (1997) Nomenclature Corine Biotopes, Type d'habitats français – ENGREF et ATEN – 217 p.
- BOURNÉRIAS M., ARNAL G. & BOCK C. (2001) Guide des groupements végétaux de la région parisienne – 639 p.
- CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne (2006) Etudier et préserver les Chauves-souris en Auvergne – 128 p.
- CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE (2003) Plan de gestion, prairies de Chênevières – 108 p.
- CONSERVATOIRE RHONE ALPES DES ESPACES NATURELS, AGREIL C., GREFF N. (2008) Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale. Guide technique – 87 p.
- DIRECTION RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CENTRE (2003) Actualisation de l'inventaire régional des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : Guide des espèces et milieux déterminants en Région Centre – Diren Centre – 78 p.
- DIRECTION RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CENTRE (2004) NATURA 2000, Les milieux et espèces d'intérêt européen connus en Région Centre – 77 p.
- FITTER R., FITTER A., BLAMEY M. (1997) – Guide des fleurs sauvages – 352 p.
- FITTER R., FITTER A., FARRER A., (1991) – Guide des graminées, carex, joncs et fougères, toutes les herbes d'Europe – 256 p.
- LECOMTE T., NICAISE L., LE NEVEU C., VALOT E. (1995) Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des réserves naturelles – 77 p.
- A. LOMBARD, novembre 2000. *Thalictrum flavum L., 1753*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- PÔLE RELAIS « ZONES HUMIDES INTÉRIEURES » FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE (2004) Recueil d'expériences en matière de gestion des roselières – 134 p.

↳ Ouvrages relatifs à l'Eure-et-Loir et à la Vallée de l'Eure :

- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT D'EURE-ET-LOIR & NEMIS (2008) Guide des paysages d'Eure-et-Loir – CAUE 28, 250 p.
- CONSEIL GÉNÉRAL D'EURE-ET-LOIR (2007) Observatoire départemental de la qualité des eaux de rivières, Bilan 2006 – 35 p.
- DUPRÉ R., BOUDIER P., DELAHAYE P., JOLY M., CORDIER J., MORET J. (2009) Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir – 488 p.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE DU BASSIN PARISIEN (2008) Fourniture de données, source : base de données Flora / Vallée de l'Eure – non paginé.
- CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE (2008) Propositions pour la préservation et la valorisation des espaces naturels Sensibles potentiels – Vallée de l'Eure : de Saint Georges sur Eure à Chartres 119 p.
- CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE (2009) Document de gestion 2010-2015, prairie de Luisant, propriété de Chartres métropole 79 p.
- FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (2005) La pêche de loisir en Eure-et-Loir, Edition 2005 / 2007 – FDPPMA – 72 p.
- FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE & CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PÊCHE (2007) Résultats de pêches électriques, L'Eure à Fontenay-sur-Eure – 1 p.
- GINGER ENVIRONNEMENT (2004) Etude du fonctionnement hydraulique de la prairie de Luisant Phase 1 – 20 p.
- GINGER ENVIRONNEMENT (2005) Etude du fonctionnement hydraulique de la prairie de Luisant Phase 2 – 10 p.
- HYDRATEC (2005) Etude de restauration des milieux aquatiques et de lutte contre les inondations de l'Eure en amont de l'agglomération chartraine – 130 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2007) Lieux de beauté, lieux de mémoires, les sites inscrits en France – 2 p.

MORET F & ZORNETTE N (2005) Inventaire départemental des cavités souterraines d'Eure-et-Loir – 144 p.

ONCFS DÉLÉGATION RÉGIONALE CENTRE Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure », de Maintenon à Anet, Vallons affluents, Tome 1 – 378 p.

↳ Textes réglementaires :

Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive Oiseaux : JOCE du 25 avril 1979 : articles, annexe I, annexe II-1, annexe II-2, annexe III-1, annexe III-2, annexe IV, annexe V.

Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive Habitats : JOCE du 22 juillet 1992 : articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV, annexe V, annexe VI.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : JORF du 10 mai 2007.

Arrêté ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire : JORF du 19 mai 1981.

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national : JORF du 6 mai 2007.

Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié le 31 août 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées au niveau national en France.

Arrêté ministériel du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale.

Arrêté ministériel du 13 octobre 1989 modifié le 5 octobre 1992 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire.

↳ Sites internet :

AAPPMA LA GARDONNETTE CHARTRAINE : www.lagardonnettechartraine.fr

CERCLE NAUTIQUE DE LA BEAUCE : www.cnbeauce.fr

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN : www.cbnbp.mnhn.fr/cbnbp

DIREN CENTRE : www1.centre.ecologie.gouv.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, EURE-ET-LOIR : www.unpf.fr/28

L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS : www.espaces-naturels.fr

LE CARNET DU LEPIDOPTERISTE FRANÇAIS : www.lepinet.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES : www.natura2000.fr

OISEAUX.NET : www.oiseaux.net

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière observation	Commentaire
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo	2009	
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	2015	
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	2016	
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	2016	
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire	2016	
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	2016	
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	2015	
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau	2016	
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	2015	
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	2016	
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	2016	
<i>Amaranthus</i> L., 1753	Amarante	2009	
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage	2016	
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	2009	
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	2016	
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	2016	
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes	2015	
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies	2016	
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	2016	
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	2015	
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tâcheté	2015	
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle	2016	
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	2016	
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode rameux	2015	
<i>Bromus arvensis</i> L., 1753	Brome des champs	2015	
<i>Bromus racemosus</i> L., 1762	Brome en grappe	2016	
<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	Brome stérile	2009	
<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774	Racine-vierge	2015	
<i>Callitriche</i> L., 1753	Callitriche	2016	
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	Callitriche des marais	2016	
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais	2016	
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br., 1810	Liset, Liseron des haies	2016	
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	2015	
<i>Carex acuta</i> L., 1753	Laîche aiguë	2015	A confirmer
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laîche des marais	2016	
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laîche cuivrée	2016	
<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laîche distique	2016	
<i>Carex elata</i> All., 1785	Laîche élevée	2015	A confirmer
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laîche hérissée	2016	
<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800	Laîche lisse	2015	A confirmer
<i>Carex remota</i> L., 1755	Laîche espacée	2015	
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laîche des rives	2015	
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laîche en épis	2009	
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	2016	
<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche aquatique	2016	
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée	2015	
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centaurée noire	2015	
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste des sources	2016	
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle penché	2015	
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine	2015	
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	2015	

<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	2016
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux	2016
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	2016
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	2016
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	2016
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	2015
<i>Cornus mas</i> L., 1753	Cornouiller mâle	2016
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	2016
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier	2016
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	2016
<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle	2009
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	2016
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	2016
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	2015
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	2016
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi	2016
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Épilobe cilié	2015
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	2016
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	2016
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles	2015
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	2015
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des eaux	2016
<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	Prêle des marais	2015
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre	2016
<i>Evonymus europaeus</i> L.	Bonnet-d'évêque	2015
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	2009
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	2015
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier d'Europe	2016
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés	2016
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	2015
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	2016
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit	2015
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	2016
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	2016
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes	2015
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	2016
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	2016
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	2015
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	2016
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	2015
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	2016
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante	2016
<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique	2009
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	2016
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore	2016
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune	2016
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	2015
<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlque molle	2016
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle	2016
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	2016
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	2015
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	2016
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	Impatience de Balfour	2015
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore	2016
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun	2016
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc acutiflore	2016

<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	Jonc à tiges comprimées	2016	
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	2016	
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	2016	
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	2016	
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole	2015	
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	2015	
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	2016	
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	2016	
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	2016	
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	2016	
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	2015	
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	2015	
<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies	2015	
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	2009	
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais	2016	
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycope d'Europe	2016	
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	2015	
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	2016	
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	2016	
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	2016	
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve	2015	
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage	2015	
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille	2015	
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	2016	
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	2015	
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	2016	
<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs	2009	
<i>Mentha spicata</i> L., 1753	Menthe en épi	2009	
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis discoloré	2009	
<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	Myosotis des marais	2016	
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique	2016	
<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson officinal	2016	
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune	2015	
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Delarbre, 1800	Persicaire flottante	2016	
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau	2015	
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience	2015	
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire	2016	
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau	2016	
<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	Fléole fausse Fléole	2015	
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	2015	
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau	2016	
<i>Picris echinoides</i> L., 1753	Picride fausse Vipérine	2015	
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire	2016	
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	2016	
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur	2016	
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	2016	
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	2016	
<i>Polygonum amphibium</i> L., 1753	Persicaire flottante	2009	
<i>Polygonum aviculare</i> L. var. <i>minimum</i> Murith	None	2015	
<i>Polygonum persicaria</i> L., 1753	Renouée Persicaire	2009	
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir	2015	
<i>Potentilla anserina</i> L., 1753	Potentille des oies	2016	
<i>Primula veris</i> L., 1753	Coucou	2015	
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois	2015	
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Cerisier	2016	

<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	2016
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	2009
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or	2016
<i>Ranunculus aquatilis</i> L., 1753	Renoncule aquatique	2009
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	2016
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune	2015
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	2016
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	2016
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune	2015
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	2016
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée	2016
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu	2016
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses	2016
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	2016
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	2016
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	2016
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble	2016
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	2016
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois	2009
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique	2016
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	2015
<i>Senecio jacobaea</i> L., 1753	Herbe de saint Jacques	2016
<i>Silene latifolia</i> (Mill.) Britten & Rendle, 1907	Tapotte	2015
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Moutarde	2015
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère	2016
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	2016
<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs	2016
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	2015
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager	2015
<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	Rubanier dressé	2016
<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Épiaire des marais	2015
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois	2015
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	2015
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	2016
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune	2015
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg.	Pissenlit	2016
<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune	2016
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil	2016
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs	2016
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	2016
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	2016
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	2016
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	2015
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	2016
<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale	2009
<i>Veronica agrestis</i> L., 1753	Véronique agreste	2015
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron-d'eau	2016
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	2015
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval	2016
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne	2015
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	2015
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier	2015
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	2009
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	2015
<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante	2015
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de rivin	2015
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	2016

Annexe 2 : Liste des espèces floristiques (District de Chartres, 1998)

PRAIRIE DE LUISANT : RELEVÉ BOTANIQUE - 1997/98

Equisetaceae	<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Prêle des eaux
Equisetaceae	<i>Equisetum palustre</i> L.	Prêle des marais
Aceraceae	<i>Acer campestre</i> L. s.l.	Erable champêtre
Adoxaceae	<i>Adoxa moschatellina</i>	Moscatelline
Apiaceae	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage
Apiaceae	<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag. s.l.	Ache faux-cresson
Apiaceae	<i>Sanicula europaea</i> L.	Sanicle d'Europe
Apiaceae	<i>Torilis arvensis</i> (Hudson) Link subsp. <i>arvensis</i>	Torilis des champs
Aquifoliaceae	<i>Ilex aquifolium</i> L. var. <i>aquifolium</i>	Houx
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant
Asteraceae	<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane
Asteraceae	<i>Arctium minus</i> (J. Hill) Bernh.	Petite bardane
Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette
Asteraceae	<i>Bidens tripartita</i> L.	Bident triparti
Asteraceae	<i>Centaurea nigra</i> L.	Centaurée noire
Asteraceae	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop. s.l.	Cirse des champs
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commune
Asteraceae	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Erigéron du Canada
Asteraceae	<i>Crepis biennis</i> L.	Crépis des prés
Asteraceae	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine
Asteraceae	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pavon	Galinsoga velu
Asteraceae	<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole
Asteraceae	<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune
Asteraceae	<i>Matricaria perforata</i> Mérat	Matricaire inodore
Asteraceae	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique
Asteraceae	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée
Asteraceae	<i>Senecio vulgaris</i> (L.) subsp. <i>vulgaris</i>	Séneçon commun
Asteraceae	<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs
Asteraceae	<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraicher
Asteraceae	<i>Taraxacum gr. officinale</i>	Pissenlit
Asteraceae	<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage pas d'âne
Betulaceae	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux
Boraginaceae	<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais
Boraginaceae	<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bast.) Boreau	Pulmonaire à longues feuilles
Boraginaceae	<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale
Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale
Brassicaceae	<i>Barbarea vulgaris</i> R. Br.	Barbarée commune
Brassicaceae	<i>Cardamine pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Cardamine des prés
Brassicaceae	<i>Nasturtium officinale</i> (L.) Scop.	Cresson de fontaine
Brassicaceae	<i>Raphanus raphanistrum</i> L. subsp. <i>raphanistrum</i>	Ravenelle
Brassicaceae	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Sisymbre officinale
Callitrichaceae	<i>Callitriche</i> sp.	Callitriche toutes espèces
Campanulaceae	<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce
Cannabaceae	<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon
Caprifoliaceae	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Camérisier
Caprifoliaceae	<i>Sambucus nigra</i> L. var. <i>nigra</i>	Sureau noir
Caprifoliaceae	<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine
Caprifoliaceae	<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier
Caryophyllaceae	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.)	Céraiste commun
Caryophyllaceae	<i>Myosotis aquaticum</i> (L.) Moench <i>Myosotis</i>	Céraiste aquatique
Caryophyllaceae	<i>Silene flos-coculi</i> L. Greuter & Burdet	Silène fleur-de-coucou
Caryophyllaceae	<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Miller)	Compagnon blanc
Caryophyllaceae	<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée
Caryophyllaceae	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux
Caryophyllaceae	<i>Stellaria palustris</i> Retz.	Stellaire glauque
Celastraceae	<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe
Chenopodiaceae	<i>Atriplex prostrata</i> DC. s.l.	Arroche hastée
Chenopodiaceae	<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc
Convolvulaceae	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Liseron des haies
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin
Corylaceae	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme

PRAIRIE DE LUISANT : RELEVÉ BOTANIQUE - 1997/98

Corylaceae	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier
Crassulaceae	<i>Sedum telephium</i> L. subsp. <i>telephium</i>	Orpin reprise
Cucurbitaceae	<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque
Dipsacaceae	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit-cyprès
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Euphorbe épurge
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé
Fabaceae	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des fanges
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant
Fabaceae	<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce en épi
Fagaceae	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé
Geraniaceae	<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium colombin
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert
Grossulariaceae	<i>Ribes uva-crispa</i> L.	Groseiller épineux
Haloragaceae	<i>Myriophyllum verticillatum</i> L.	Myriophylle verticillé
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L. subsp. <i>perforatum</i>	Millepertuis perforé
Hypericaceae	<i>Hypericum tetrapterum</i> Fries	Millepertuis à quatre ailes
Juglandaceae	<i>Juglans regia</i>	Noyer
Lamiaceae	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante
Lamiaceae	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit
Lamiaceae	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre
Lamiaceae	<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc
Lamiaceae	<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe
Lamiaceae	<i>Mentha aquatica</i> L. s.l.	Menthe aquatique
Lamiaceae	<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs
Lamiaceae	<i>Mentha spicata</i>	Menthe en épis
Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune
Lamiaceae	<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés
Lamiaceae	<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Scutellaire toque
Lamiaceae	<i>Stachys germanica</i> L.	Epiaire d'Allemagne
Lamiaceae	<i>Stachys palustris</i> L.	Epiaire des marais
Lamiaceae	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois
Lythraceae	<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune
Nymphaeaceae	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	Nénuphar jaune
Oenotheraceae	<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris
Oenotheraceae	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé
Oenotheraceae	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreber	Epilobe à petites fleurs
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun
Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun
Papaveraceae	<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> L. s.l.	Plantain à larges feuilles
Polygonaceae	<i>Polygonum amphibium</i> L.	Renouée amphibie
Polygonaceae	<i>Polygonum hydropiper</i> L.	Renouée poivre-d'eau
Polygonaceae	<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire
Polygonaceae	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue
Polygonaceae	<i>Rumex maritimus</i> L.	Patience maritime
Primulaceae	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire
Primulaceae	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune
Ranunculaceae	<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies
Ranunculaceae	<i>Ranunculus ficaria</i> L. s.l.	Ficaire fausse-renoncule
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante
Ranunculaceae	<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renoncule scélérate
Ranunculaceae	<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune
Rhamnaceae	<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style
Rosaceae	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim. var. <i>ulmaria</i>	Reine-des-prés
Rosaceae	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune
Rosaceae	<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies
Rosaceae	<i>Prunus avium</i> L. var. <i>avium</i>	Merisier
Rosaceae	<i>Prunus mahaleb</i> L.	Prunier de Sainte-Lucie

PRAIRIE DE LUISANT : RELEVÉ BOTANIQUE - 1997/98

Rosaceae	<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier commun
Rosaceae	<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleuâtre
Rosaceae	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz <i>torminalis</i>	Alisier torminal
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron
Rubiaceae	<i>Galium mollugo</i> L. s.l.	Caille-lait blanc
Rubiaceae	<i>Galium palustre</i> L. subsp. <i>palustre</i>	Gaillet des marais
Salicaceae	<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir
Salicaceae	<i>Populus</i> (cultivar)	Peuplier hybride
Salicaceae	<i>Salix alba</i> L. subsp. <i>alba</i>	Saule blanc
Salicaceae	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault
Salicaceae	<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré
Scrophulariaceae	<i>Linaria vulgaris</i> Miller	Linnaire commune
Scrophulariaceae	<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Scrofulaire aquatique
Scrophulariaceae	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Véronique mouron-d'eau
Scrophulariaceae	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne
Scrophulariaceae	<i>Veronica filiformis</i> Sm.	Véronique filiforme
Solanaceae	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère
Tiliaceae	<i>Tilia cordata</i> Miller	Tilleul à petites feuilles
Ulmaceae	<i>Ulmus minor</i> Miller s.l.	Orme champêtre
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie
Violaceae	<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante
Viscaceae	<i>Viscum album</i>	Gui
Alismaceae	<i>Sagittaria sagittifolia</i> L.	Sagittaire
Cyperaceae	<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais
Cyperaceae	<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuffel) Nendtwich ex A. Kern	Laïche cuivrée
Cyperaceae	<i>Carex disticha</i> Hudson	Laïche distique
Cyperaceae	<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée
Cyperaceae	<i>Carex paniculata</i> L.	Laïche paniculée
Cyperaceae	<i>Carex riparia</i> Curtis	Laïche des rives
Cyperaceae	<i>Carex spicata</i> Hudson	Laïche en épi
Cyperaceae	<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Laïche des bois
Cyperaceae	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roemer & Schultes s.l.	Scirpe des marais
Dioscoreaceae	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun
Hydrocharitaceae	<i>Elodea canadensis</i> Michaux	Elodée du Canada
Iridaceae	<i>Iris pseudacorus</i> L. <i>pseudacorus</i>	Iris jaune
Juncaceae	<i>Juncus acutiflorus</i> Ern. ex Hoffm.	Jonc à tépales aigus
Juncaceae	<i>Juncus articulatus</i> L.	Jonc à fruits luisants
Juncaceae	<i>Juncus effusus</i> L. s.l.	Jonc épars
Juncaceae	<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque
Lemnaceae	<i>Lemna minor</i> L.	Petite lentille d'eau
Orchidaceae	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Epipactis à larges feuilles
Poaceae	<i>Agrostis gigantea</i> Roth.	Agrostis géant
Poaceae	<i>Agrostis stolonifera</i> L. s.l.	Agrostis stolonifère
Poaceae	<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés
Poaceae	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P. Beauv. s.l.	Canche cespiteuse
Poaceae	<i>Festuca arundinaceae</i> Schreber	Fétuque roseau
Poaceae	<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R. Br.	Glycérie flottante
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houque laineuse
Poaceae	<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau
Poaceae	<i>Phleum pratense</i> L. subsp. <i>pratense</i>	Fléole des prés
Poaceae	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steudel	Roseau commun
Poaceae	<i>Poa trivialis</i> L. s.l.	Pâture commun
Potamogetonaceae	<i>Potamogeton natans</i> L.	Potamot nageant
Typhaceae	<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles

Sources :

Inventaire ZNIEFF 1995 par P. BOUDIER (SAMNEL) et F. PERCHET (Eure et Loir Nature)

Inventaire J-M. MARCUZZI, juillet-août 97 + mars/mai 98.

Annexe 3 : Liste des espèces faunistiques

Groupe taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière observation
Amphibiens	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouilles vertes	2016
Coléoptères	<i>Cantharis rustica</i> Fallén, 1807	Téléphore moine	2016
Lépidoptères	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	2016
	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue	2016
	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant	2016
	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun	2016
	<i>Epirrhoe alternata</i> (O.F. Müller, 1764)	Alternée	2009
	<i>Macdunnoughia confusa</i> (Stephens, 1850)	Goutte d'Argent	2016
	<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx	2015
	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	2016
	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	2016
	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet	2016
	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave	2016
	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis	2016
	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	2016
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame	2016	
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil	2016
	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	2016
	<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	Rat musqué	2016
	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe	2016
Mollusques	<i>Arianta arbustorum</i> (Linnaeus, 1758)	Hélice des bois	2016
Odonates	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande aeshne	2016
	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur	2015
	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain	2015
	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Calopteryx éclatant	2015
	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle	2016
	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	2016
	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	Agrion nain	2012
	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	2015
	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	2016
	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe à corps de feu	2015
	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	2016
Oiseaux	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	2016
	<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle	2016
	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	2016
	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	2002
	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	2016
	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	2016
	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	2016
	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	2016
	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche	1996
	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	2009
	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	2002
	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	2016
	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	2016
	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	2015
	<i>Delichon urbica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	2002
	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	2002
	<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer	2009
	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	2016
	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	2016
	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	2003

	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	2016
	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	2016
	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau	2016
	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	2002
	<i>Larus ridibundus</i> Linnaeus, 1766	Mouette rieuse	2002
	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée	2016
	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	2005
	<i>Motacilla alba yarrellii</i> Gould, 1837	Bergeronnette de Yarrell	2005
	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	2002
	<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue	2003
	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	2003
	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	2009
	<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide	2016
	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	2016
	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	2003
	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	2016
	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	2003
	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	2009
	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau	2016
	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	2009
	<i>Saxicola torquatus</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	2016
	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	2003
	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	2016
	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	2016
	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	2016
	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc	2014
	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	2016
	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	2016
Orthoptères	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	2016
	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré	2016
	<i>Euchorthippus elegantulus</i> Zeuner, 1940	Criquet glauque	2016
	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanérotère commun	2016
	<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée	2016
	<i>Stenobothrus lineatus lineatus</i> (Panzer, 1796)	Sténobothre de la Palène	2011
	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté	2016
	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte	2011
Poissons	<i>Alburnus alburnus</i> (Linnaeus, 1758)	Ablette	2005
	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille européenne	2005
	<i>Barbatula barbatula</i> (Linnaeus, 1758)	Loche franche	2005
	<i>Blicca bjoerkna</i> (Linnaeus, 1758)	Brème bordelière	2005
	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Chabot	2005
	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	2005
	<i>Gasterosteus aculeatus</i> Linnaeus, 1758	Épinoche	2005
	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	Goujon	2005
	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	Vandoise	2005
	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	Perche	2005
	<i>Pungitius pungitius</i> (Linnaeus, 1758)	Épinochette	2005
	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	Gardon	2005
	<i>Squalius cephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevaîne	2005

Liste des espèces faunistiques (District de Chartres, 1998)

Document de gestion 2017-2026 – Prairie de Luisant – Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure

PRAIRIE DE LUISANT - AVIFAUNE

Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	N
Busard St-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	N
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	(N)
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	N ?
Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	N
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	H
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	H
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Er
Chevalier guignette	<i>Tringa totanus</i>	Er
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	N
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	N
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	(N)
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	(N)
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	N
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	N
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	N
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	N
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	N
Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>	
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	N
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	N
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	N
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	N
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	N
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	N
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	N
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	

Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	N
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	N ?
Locustelle tâchetée	<i>Locustella naevia</i>	N ?
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	N ?
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	N
Hypolaïs polyglotte	<i>Hypolaïs polyglotta</i>	N
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	N ?
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	N
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	N
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	N
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	N
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	N
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	N
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	N
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	N
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	N
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	N ?
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	N
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	N
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	N
Etouneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	N
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	N
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	N
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	H
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	N
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	N
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	H
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	N
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	Er
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	N
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	N
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	N
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	N ?

N : Espèce nicheuse sur le site ou à ses marges*.

* Chouette hulotte dans le Parc Maunoury, Effraie dans un bâtiment des services techniques de la ville.

(N) : Espèce nicheuse attestée jusqu'en 1996.

N? : Nidification possible mais non confirmée (sporadicité des contacts).

H : Hivernant.

Er : Présence erratique ou stationnement migratoire.

Rmq : Les espèces observées en vol migratoire au dessus de la vallée, ne sont pas indiquées.
(exemples : Oie cendrée, Grand cormoran, Sarcelle d'hiver ...)

Sources : - Inventaire ZNIEFF 1995 par M. DOUBLET (Eure-et-Loir Nature)
- observations J-M. MARCUZZI, juillet 97 à mai 98.

Liste des espèces faunistiques sur la prairie de Luisant (Eure-et-Loir Nature, 2002-2005)

Espèce	Date	Commune
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	29/09/2002	LUISANT (28)
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	29/09/2002 15:00	LUISANT (28)
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	17/11/2002	LUISANT (28)
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	13/10/2002	LUISANT (28)
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	17/11/2002	LUISANT (28)
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	23/03/2003	LUISANT (28)
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	13/10/2002	LUISANT (28)
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	23/03/2003	LUISANT (28)
Faisan de Colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	23/03/2003	LUISANT (28)
Faisan de Colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	11/12/2004 11:15	LUISANT (28)
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	17/11/2002	LUISANT (28)
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	11/12/2004 11:15	LUISANT (28)
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	13/10/2002	LUISANT (28)
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	29/09/2002	LUISANT (28)
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	29/09/2002 15:00	LUISANT (28)
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	17/11/2002	LUISANT (28)
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	13/10/2002	LUISANT (28)
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	23/03/2003	LUISANT (28)
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	11/12/2004 11:15	LUISANT (28)
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	13/10/2002	LUISANT (28)
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	17/11/2002	LUISANT (28)

Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	23/03/2003	LUISANT (28)
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	29/09/2002	LUISANT (28)
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	29/09/2002 15:00	LUISANT (28)
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	17/11/2002	LUISANT (28)
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbica</i>)	29/09/2002	LUISANT (28)
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbica</i>)	29/09/2002 15:00	LUISANT (28)
Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)	11/12/2004 11:15	LUISANT (28)
Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)	17/11/2002	LUISANT (28)
Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	12/05/2005 17:00	LUISANT (28)
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	26/05/2005 13:00	LUISANT (28)
Bergeronnette de Yarrell (<i>Motacilla alba yarrellii</i>)	19/12/2004 16:00	LUISANT (28)
Bergeronnette de Yarrell (<i>Motacilla alba yarrellii</i>)	11/05/2005 13:00	LUISANT (28)
Bergeronnette de Yarrell (<i>Motacilla alba yarrellii</i>)	12/05/2005 17:00	LUISANT (28)
Bergeronnette de Yarrell (<i>Motacilla alba yarrellii</i>)	26/05/2005 13:00	LUISANT (28)
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	17/11/2002	LUISANT (28)
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	23/03/2003	LUISANT (28)
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	17/11/2002	LUISANT (28)
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	23/03/2003	LUISANT (28)
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	17/11/2002	LUISANT (28)
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	17/11/2002	LUISANT (28)
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	23/03/2003	LUISANT (28)

Pouillot véloce (Phylloscopus collybita)	29/09/2002	LUISANT (28)
Pouillot véloce (Phylloscopus collybita)	29/09/2002 15:00	LUISANT (28)
Pouillot véloce (Phylloscopus collybita)	23/03/2003	LUISANT (28)
Mésange à longue queue (Aegithalos caudatus)	29/09/2002	LUISANT (28)
Mésange à longue queue (Aegithalos caudatus)	29/09/2002 15:00	LUISANT (28)
Mésange bleue (Parus caeruleus)	17/11/2002	LUISANT (28)
Mésange bleue (Parus caeruleus)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Mésange bleue (Parus caeruleus)	23/03/2003	LUISANT (28)
Mésange charbonnière (Parus major)	17/11/2002	LUISANT (28)
Mésange charbonnière (Parus major)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Mésange charbonnière (Parus major)	23/03/2003	LUISANT (28)
Sittelle torchepot (Sitta europaea)	13/10/2002	LUISANT (28)
Sittelle torchepot (Sitta europaea)	17/11/2002	LUISANT (28)
Sittelle torchepot (Sitta europaea)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Sittelle torchepot (Sitta europaea)	23/03/2003	LUISANT (28)
Geai des chênes (Garrulus glandarius)	13/10/2002	LUISANT (28)
Geai des chênes (Garrulus glandarius)	17/11/2002	LUISANT (28)
Geai des chênes (Garrulus glandarius)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Corneille noire (Corvus corone)	17/11/2002	LUISANT (28)
Corneille noire (Corvus corone)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Étourneau sansonnet (Sturnus vulgaris)	17/11/2002	LUISANT (28)
Étourneau sansonnet (Sturnus vulgaris)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Pinson des arbres (Fringilla coelebs)	17/11/2002	LUISANT (28)
Pinson des arbres (Fringilla coelebs)	17/11/2002 15:00	LUISANT (28)
Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)	13/10/2002	LUISANT (28)

Annexe 4 : Fiche technique fauche centrifuge (AVENIR, 2009)



PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR

Fauche d'une prairie selon la technique de la fauche centrifuge, demandée par le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère aux prestataires

La fauche

La technique de la fauche centrifuge

Le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère conduit annuellement des campagnes de fauche d'entretien sur les sites dont il est gestionnaire, de manière à maintenir les prairies en bon état de conservation.

Environ 70 ha de prairie sont entretenus chaque année par le Conservatoire, soit en gestion directe pour des petites surfaces inférieures à 1 ha, soit avec l'aide de partenaires agricoles ou d'entreprises spécialisées lorsqu'il s'agit de sites difficiles d'accès. Ainsi, ce sont environ 1500 balles de blâche (foin de marais) qui sont produites chaque année. Elles sont le plus souvent valorisées directement par les éleveurs locaux suivant les années (fourrage, litière, compost...). Les prairies gérées par le Conservatoire sont fauchées dans la mesure du possible de manière centrifuge.

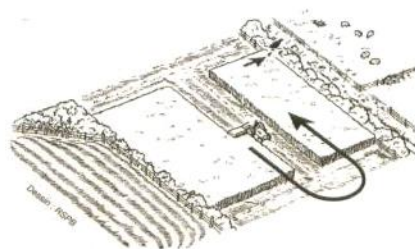
La technique de la fauche centrifuge : un savoir faire plus respectueux de la faune sauvage

Cette technique a l'avantage de limiter considérablement les collisions mortelles avec les animaux sauvages utilisant les prairies (chevreuils, lièvres, faisans, pour citer des espèces communes, ou bien le Courlis cendré en espèce plus rare...). Cette technique associée à une vitesse modérée du tracteur (5km/heure) permet à la faune de s'échapper la plupart du temps vers les zones non fauchées présentes à l'extérieur de la zone entretenue (cf. schéma de principe ci-contre). La faucheuse coupe la parcelle en son centre et poursuit son travail en tournant du centre vers l'extérieur de manière à repousser les animaux. Parallèlement à cette technique, le

Conservatoire met en place des bandes non fauchées sur les prairies qu'il entretient, appelées aussi bandes refuges. Ces bandes de prairies sont laissées sur pied le long de lisières boisées, de clôtures ou au sein de la prairie, de manière à permettre à la faune de se réfugier à l'intérieur. Ces bandes sont ensuite entretenues l'année suivante et d'autres bandes sont conservées à d'autres endroits de façon à conserver un entretien global du site tout en évitant l'installation des arbustes.

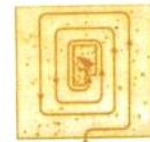
La période de fauche des prairies entretenues par le Conservatoire est définie suivant la présence des espèces animales et végétales qui y vivent ou qui la composent. En principe, la fauche conservatoire est pratiquée à partir du 14 juillet, voire plus tardivement, de manière à permettre à certaines espèces, orchidées, papillons, oiseaux... de terminer leur cycle complet de développement.

Cette méthode de fauche présente également l'intérêt de diversifier les périodes d'entretien, de façon à ce que les prairies à vocation agricole et conservatoire ne soient pas entretenues toutes à la même époque et à éviter des destructions massives de la faune et de la flore.



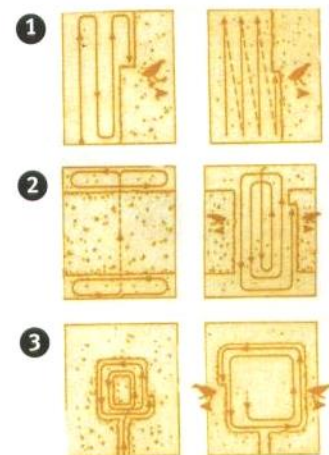
Vue d'ensemble d'une fauche pratiquée par le centre de la parcelle vers l'extérieur, limitant les risques de collision avec la faune

Technique de fauche à éviter



En fauchant de l'extérieur vers l'intérieur de la parcelle, la faune se trouve piégée au centre.

Techniques de fauche préconisées



- 1 Faucher la parcelle en bandes, d'un bout à l'autre. Les pointillés indiquent un déplacement en marche arrière.
- 2 Commencer par faucher une bande centrale, puis faucher autour de cette bande vers l'extérieur de la parcelle.
- 3 Faucher directement vers le centre de la parcelle, puis poursuivre la fauche autour de ce point central vers l'extérieur.



Courlis cendré

D'APRÈS ANDREWS & REBANE, 1994

DESSIN : A. POPINEAU/AVENIR

Une technique qui ne prend pas plus de temps que la technique traditionnelle.

La seule contrainte est la surface du site. Un petit site (inférieur ou égal à 1 ha) et un site aux formes complexes seront difficilement fauchés suivant la technique de la fauche centrifuge à cause de la largeur de travail des machines (tracteurs et faucheuses) et de leur encombrement. Toutefois, ces petits sites pourraient très bien être entretenus avec des machines plus petites de type motofaucheuses. Mais faut-il encore trouver ce type de matériel et la main d'œuvre pour exporter la matière...

Le changement le plus important qui a eu un impact fort sur la biodiversité des prairies est la mécanisation.

Les machines sont devenues de plus en plus rapides et extraordinairement efficaces (coupe : 1 heure pour 1 ha) au détriment des êtres vivants peuplant les prairies.

Auparavant, la fauche manuelle (dessin ci-dessous), qui s'effectuait le plus souvent à pied et/ou aidée par des animaux de travail, avait l'avantage d'étaler la fauche sur une plus longue période, ce qui se traduisait par des parcelles fauchées plus tardivement que d'autres (un point positif pour la biodiversité). D'autre part, la progression était tellement lente et la main d'œuvre nombreuse que les animaux s'enfuyaient sans risque.

La fauche centrifuge est aujourd'hui la



seule technique conciliant l'utilisation du matériel agricole moderne avec la présence de la faune sauvage vivant dans les prairies. Les agriculteurs avec qui le Conservatoire travaille utilisent cette technique à sa demande mais ils l'appliquent rarement au sein de leur exploitation.

Peut-être pourrions-nous rêver un jour à l'emploi de cette technique par le monde agricole comme étant la norme pour la fauche des prairies ?

GUILLAUME PASQUIER



PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR



PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR



PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR

Ci-dessus, de haut en bas :
Fanage d'une prairie fauchée selon la technique de la fauche centrifuge.
Opération de pressage.
Bande refuge conservée dans une prairie de fauche.

Entretien et réhabiliter les arbres taillés en têtards



Qu'est ce qu'un arbre têtard ?

Un drôle de nom pour un arbre emblématique de nombreux paysages agricoles !

Une drôle de forme aussi donnée à ces arbres qui subissent régulièrement un « étage » : les tailles régulières provoquent un renflement au sommet du tronc qui lui donne un aspect bien particulier. Les branches repoussent alors tel un taillis « surélevé » ainsi protégé de la dent du bétail.

Dans les vallées humides, l'arbre têtard est un élément structurant du paysage.

En Vallée de Seine, les alluvions bordent les parcelles de prairies ou de cultures et fixent les berges des fossés. Les arbres qui supportent les sols humides sont alors les rois : saules, aulnes, peupliers, fêves. Le têtard a aussi sa place sur le plateau, notamment dans le Roumois, où les fêves, chênes et autres charmes se retrouvent souvent en

mésage avec des adustes, parfois taillés, rendant l'ensemble impénétrable.

En fait la plupart des arbres peuvent se tailler de la sorte : hêtres, châtaigniers, ébènes champêtres, peupliers, aubépines. Les boulaux, merisiers et hêtres têtards sont beaucoup plus rares car ils supportent moins cet entretien.

A ce patrimoine paysager, on peut associer un patrimoine écologique car l'arbre est aussi un milieu de vie. Il participe ainsi à la richesse écologique de nos campagnes.

Le diamètre de certains têtards est parfois impressionnant et laisse supposer que la plantation remonte à plusieurs générations. Il s'agit donc d'un héritage, d'un patrimoine vivant... et qui peut perdurer à condition de l'entretenir et de valoriser à nouveau !



Un arbre à tout faire !



L'arbre têtard : un écosystème à lui tout seul

En vieillissant, les arbres taillés en têtard se craudent, la partie centrale se dégradant alors que la périphérie continue de se développer. Au niveau de la « tête » du têtard, la récomposition des feuilles, les poussières amenées par le vent et l'accumulation des fines d'oiseaux participant à la formation d'un terreau spécifique favorable au développement d'une flore dite épiphyte.

Les attractivités du tronc constituent également un abri précieux pour de nombreuses espèces animales. Des oiseaux cavernicoles* (Rouge-gorge à front blanc, chouette chevêche, ...) s'y installent pour nicher. Les troncs avérés constituent souvent le refuge hivernal de petits mammifères comme les chauve-souris, le lérot ou les hérissons. Enfin, les insectes se nourrissant de bois mort trouvent des conditions idéales pour s'y développer.

De nombreux services rendus

L'arbre têtard est considéré comme un régulateur naturel des eaux. En effet, l'évitage provoque l'apparition de nombreuses petites branches dont les feuilles favorisent l'évapotranspiration en agissant comme autant de petites pompes, permettant ainsi la régularisation de la teneur du sol en eau (700 litres/jour).

De plus, en bordure de rivière et de fossés, les arbres retiennent les berges par leurs racines enchevêtrées et limitent l'action érosive du courant, contribuant ainsi à limiter les inondations printanières.

Associée à d'autres espèces végétales telles que le cornouiller ou l'aubépine, un alignement d'arbres têtards présente également tous les intérêts d'une haie classique : ombrage procuré au bétail, rôle de brise-vent, modulation des variations de température, abri pour le gibier et la faune.



Un apport de matières premières autrefois valorisé...

Autrefois, l'arbre têtard constituait un véritable intérêt économique, la fréquence de taille (tous les 8 à 12 ans environ) permettant un « revenu » régulier en bois sur une courte rotation. L'ensemble du bois récolté était récolté et utilisé.

Les petites branches servaient de fourrage (l'écorce, les rameaux, les feuilles étaient récoltées comme réserve de nourriture pour le bétail), ou de charbon (utilisé pour la cuisine, en fondrière et pour la poudre à canon). Les branches les plus longues étaient groupées en « talouards » utilisées comme perches pour soutenir les maules de foin ou de vannerie. Les grosses branches étaient utilisées en bois de chauffage tandis que l'écorce servait pour la fabrication de cordes.

Bois en vrac appelé "le cordiller" servant à chauffer les vannes



Les politiques agricoles et foncières d'après guerre ont généralement poussé à un abattage quasi systématique des haies. L'agrandissement des parcelles, le rattachement des prairies, le manque de main d'œuvre dans les exploitations agricoles, la baisse de la demande en bois de chauffage ont souvent conduit à un abandon de l'entretien des arbres. Sans entretien, les perches deviennent trop lourdes (finissent par tomber en arrachant une partie de l'arbre).

Senecio vulgaris, Fritaria, Galium verum, Galium aparine, Thymus



Créer et entretenir un arbre têtard

La formation de l'arbre têtard

La taille d'un arbre en "têtard" s'effectue plusieurs années après la plantation, quand le diamètre atteint environ 5 cm. L'élagage est réalisé à la hauteur voulue. La coupe doit être bien nette pour que la reprise se fasse bien en couronne autour de la section.

Il est également nécessaire d'élaguer complètement le sujet pour éviter qu'il ne parte en "buisson". Cette opération pourra se répéter les premières années si une repousse de gourmands se fait sur le corps de l'arbre.

Les autres élagages pourront se faire tous les 3 à 4 ans dans les premières rotations pour bien former la "tête".



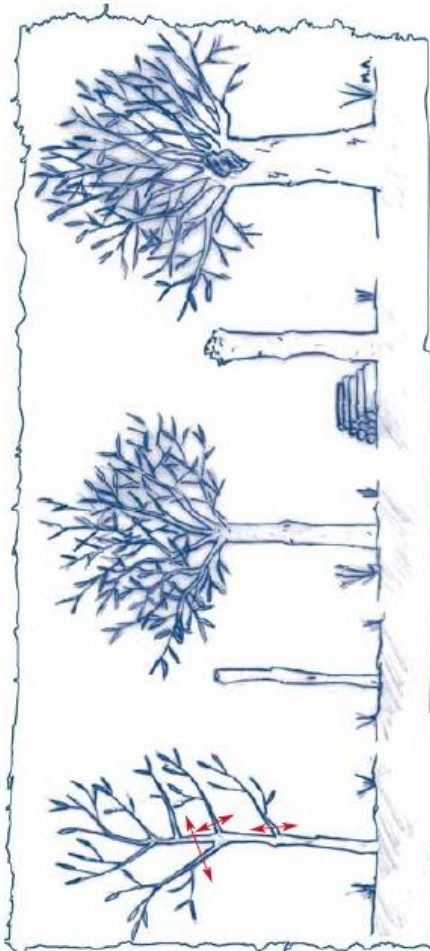
Entretien des arbres têtards : la taille

Après la formation de la "tête", l'entretien d'un arbre têtard est réalisé tous les 3 à 12 ans. Comme pour toute taille sévère d'un arbre, l'exploitation du têtard devra se faire entre la mi-novembre et la mi-mars, quand la sève et les réserves sont descendues dans les racines. Sinon, on risque de compromettre la reprise des branches. Le choix de cette période permet d'éviter le dérangements des oiseaux et des mammifères qui utilisent ces cavités.

Il est important de couper les branches au dessus du bourrelet cicatriciel pour éviter toute fragilisation de l'arbre et l'apparition de maladies liées à la colonisation par les parasites. Il est nécessaire de laisser un petit "chicot" à la base des tiges pour faciliter la reprise des "bourgeois dormants".

Attention : lorsque les branches sont très grosses, la taille peut être dangereuse. Il faut donc prendre la précaution de tronçonner les branches en plusieurs fois à partir du sommet.

Cycle d'entretien d'un arbre têtard



Amidon N

Le jeune arbre a atteint 5 cm de diamètre. Il pourra être utilisé, ici, hier.

Amidon N + 5

L'arbre est taillé à nouveau pour bien former la "tête".

Amidon N + 20

Quel matériel utiliser ?

La principale difficulté lorsque l'on doit entretenir un arbre têtard est l'accès aux branches. Le matériel que l'on va utiliser devra donc faciliter la coupe tout en respectant la sécurité.

Il est préférable d'utiliser une tronçonneuse de petit gabarit (guide de 30 à 35 cm) plus pratique pour accéder aux branches, voire même une scie manuelle à élaguer beaucoup moins lourde mais qui ne permet pas de couper des troncs de gros diamètre. Les tronçonneuses "ammanchées" à élaguer sont très utiles car elles permettent de réaliser la coupe tout en restant au sol mais l'angle de coupe réalisé n'est pas toujours idéal.

Pour la sécurité, une bonne assise est la règle principale. Attention donc aux échelles bancalées et aux boîtes de traducteurs ! Et pourquoi pas monter dans l'arbre en s'assurant avec un harnais ?



Cas particulier : Entretien d'un arbre laissé à l'abandon

Les sujets qui n'ont pas été exploités depuis plus de 15 ans peuvent présenter des branches d'un diamètre supérieur à 20cm de diamètre. Leur entretien pose alors problème :

- Si on ne coupe pas les branches, elles risquent de tomber sous leur propre poids si elles sont en situation de déséquilibre sur la tête de l'arbre ;
- Si on les coupe, on ouvre une section importante qui mettra beaucoup de temps à cicatriser et la reprise de des bourgeons dormants sera plus aléatoire.

Deux réponses sont possibles selon l'essence de l'arbre :



Les arbres à bois tendre (Saules, Peupliers) doivent être taillés car le risque d'éclatement est très important (bois très cassant).



Les arbres à bois dur (comme les frênes) pourront être laissés en forme libre si le cœur n'est pas trop attaqué par la pourriture. Dans le cas contraire, il est préférable de prendre le risque de les entretenir.

En cas de doute, il est possible de faire appel à un professionnel compétent (liste en dernière page).

Il faut toujours avoir en tête que plus un arbre vieillit, moins il a de chance de repartir après une taille (mauvaise cicatrisation, sensibilité aux charreaux, ...). Un entretien régulier (tous les 10 ans environ) permet donc d'éviter les mauvaises surprises.

Quelques définitions...

Antraçose : Ceste profonde et irrégulière

Aporicose : qui vit dans les arbres

Cambriose : qui vit au sein de cavités

Eophyte : plante qui vit fixée sur un autre végétal sans le parasiter

Élagage : action de supprimer la cime d'un arbre

